



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Rapport du Comité permanent du commerce international

Le président

L'hon. Rob Merrifield

JUIN 2014

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL
GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION
EUROPÉENNE**

**Rapport du Comité permanent du
commerce international**

Le président

L'hon. Rob Merrifield

JUIN 2014

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

PRÉSIDENT

L'hon. Rob Merrifield

VICE-PRÉSIDENTS

Don Davies

Massimo Pacetti

MEMBRES

L'hon. Ron Cannan

Russ Hiebert

Randy Hoback

Laurin Liu

Marc-André Morin

Erin O'Toole

Devinder Shory

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Robert Chisholm

Jean Crowder

L'hon. Ed Holder

Brian Masse

L'hon. Ted Menzies

Jasbir Sandhu

GREFFIER DU COMITÉ

Paul Cardegna

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Alexandre Gauthier, analyste

Pascal Tremblay, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE	1
Introduction	1
Contexte	2
Relations commerciales entre le Canada et l'Union européenne	2
Consultations	3
Entrée en vigueur d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne	4
Mise en œuvre d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne	5
Effets escomptés d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne	6
Impact global	6
Commerce des marchandises	8
Biens agricoles et agroalimentaires	10
Produits de la mer	14
Automobiles	15
Produits forestiers	16
Commerce des services et mobilité de la main-d'œuvre	17
Protection des investissements	19
Marchés publics	20
Propriété intellectuelle	22
Conclusion	24
LISTE DES RECOMMANDATIONS	27
ANNEXE A : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	29
ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS	33
ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES	39
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	41
RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE : NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	43
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE ÉMIS PAR LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA	55

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Introduction

Le 18 octobre 2013, au terme de quatre années de négociations, le Canada et l'Union européenne (UE) ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord de principe à l'égard d'un accord économique et commercial global (AECG). Le 20 octobre 2013, un [résumé technique des résultats finaux de la négociation](#) (ci-après désigné par « résumé technique ») a été présenté à la Chambre des communes.

Le résumé technique décrit les engagements pris par le Canada et l'UE en matière de libéralisation des échanges commerciaux. Le document couvre également d'autres thèmes ayant le potentiel de favoriser la coopération et les activités économiques entre les deux parties, tels que la protection des investissements, les marchés publics et la mobilité de la main-d'œuvre.

Le 29 octobre 2013, le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes (ci-après appelé « Comité ») a décidé d'entreprendre une étude portant sur l'AECG entre le Canada et l'UE. Le principal objectif du Comité était d'évaluer à quel point un tel accord, s'il est signé et mis en œuvre, serait dans l'intérêt des Canadiens.

Dans ce contexte, le Comité a tenu des audiences durant les mois de novembre 2013 à mars 2014 à Ottawa, Halifax et Vancouver afin de connaître le point de vue des intervenants canadiens sur le contenu du résumé technique et les effets escomptés d'un éventuel AECG entre le Canada et l'UE.

Le présent rapport rend compte de l'étude du Comité. Il donne de l'information sur les sujets examinés, résume les témoignages que le Comité a entendus et fournit des recommandations au gouvernement. Le rapport s'articule autour de cinq grands thèmes : le commerce des marchandises, le commerce des services et la mobilité de la main-d'œuvre, la protection de l'investissement, les marchés publics et les droits de propriété intellectuelle.

Contexte

Relations commerciales entre le Canada et l'Union européenne¹

L'UE est le deuxième partenaire commercial du Canada, après les États-Unis. En 2013, les échanges de marchandises entre le Canada et l'UE se sont chiffrés à plus de 86,1 milliards de dollars, soit 33,0 milliards de dollars d'exportations canadiennes vers l'UE et 53,1 milliards de dollars d'importations en provenance de ces pays. Le graphique 1 de l'Annexe A montre la balance commerciale des marchandises entre le Canada et l'UE de 1993 à 2013.

Tel que présenté dans le tableau 1 de l'Annexe A, les principaux produits exportés par le Canada vers l'UE en 2013 étaient l'or, les diamants et le minerai de fer, alors que les principaux produits importés par le Canada en provenance de l'UE étaient les médicaments, les automobiles et le pétrole autre que brut.

L'Ontario et le Québec ont été les deux plus importants exportateurs de biens canadiens vers l'UE en 2013, avec des exportations respectives de 16,7 et 6,9 milliards de dollars. Les deux provinces étaient également les deux plus importants importateurs de biens en provenance de l'UE en 2013, avec des importations respectives de 22,9 et 18,7 milliards de dollars.

En 2013, le commerce des services du Canada avec l'UE ont totalisé 32,1 milliards de dollars en 2013, les exportations de services comptant pour 14,5 milliards de dollars et les importations de services pour 17,6 milliards de dollars. Le Canada était un importateur net de services de voyage, de services de transport et de services gouvernementaux en provenance de l'UE en 2013. Le Canada avait toutefois un excédent commercial avec l'UE dans le secteur des services commerciaux cette année-là. Le graphique 2 de l'Annexe A illustre la balance des échanges de services entre le Canada et l'UE de 1993 à 2013.

Tout comme c'est le cas avec le commerce de biens et services, l'UE est la deuxième source et destination d'investissement direct à l'étranger du Canada, après les États-Unis. Le stock d'investissement direct au Canada en provenance de l'UE s'est chiffré à 150,4 milliards de dollars en 2010, l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles. De même, le stock d'investissement direct canadien au sein de l'UE s'est établi à 168,7 milliards de dollars en 2010. Le graphique 3 de l'Annexe A montre la valeur de l'investissement canadien en UE et de l'investissement de l'UE au Canada de 1991 à 2011.

1 Toutes les données de cette section proviennent de Statistique Canada. Les données sur le commerce des marchandises sont basées sur les déclarations en douane; celles sur le commerce des services et l'investissement direct à l'étranger sont basées sur la balance des paiements.

Consultations

Au cours de l'étude, des témoins ont commenté le processus de consultations du gouvernement fédéral dans le cadre de ses négociations d'un accord avec l'UE. Certains témoins ont exprimé leur satisfaction à l'égard de ce processus, mentionnant que le gouvernement fédéral avait été proactif et inclusif dans sa démarche. Par exemple, [John Masswohl](#), directeur des relations gouvernementales et internationales, Canadian Cattlemen's Association, a affirmé : « [p]endant les négociations, on nous a consultés sur chacune de ces décisions. Pour chaque compromis ou décision, on nous a consultés, et nous avons appuyé ces décisions ».

Quant à lui, [Jim Keon](#), président, Association canadienne du médicament générique, a confirmé que les représentants de l'association qu'il représente avaient rencontré les négociateurs à maintes reprises et qu'ils leur avaient également soumis plusieurs mémoires écrits.

D'autres témoins ont toutefois soutenu que les consultations n'avaient pas été suffisamment vastes. [Jerry Dias](#), président national, Unifor, a affirmé : « nous déplorons la façon dont cet accord a été négocié, sans la participation pleine et entière des syndicats, des [organisations non gouvernementales] environnementales et d'autres groupes de la société civile du Canada. »

À la différence des précédents accords négociés par le gouvernement fédéral du Canada, dont la portée n'incluait pas les gouvernements infranationaux, l'AECG Canada-UE prévoirait un « [a]ccès élargi aux niveaux fédéral, provincial et municipal » en matière de marchés publics selon le résumé technique. En ce qui a trait à la participation des provinces et territoires canadiens au processus de négociation de l'AECG avec l'UE, on a expliqué au Comité que des représentants des provinces et des territoires canadiens ont été impliqués à tous les stades de négociation. [Steve Verheul](#), négociateur commercial en chef, Canada-Union européenne, Affaires étrangères, Commerce et Développement, a décrit ainsi la relation qui s'est établie entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires :

[n]ous avons organisé des séances d'information avec les provinces avant chaque négociation pour faire en sorte qu'elles comprennent les attentes et notre stratégie. [...] Nous tenions des séances d'information chaque soir après les négociations pour leur dire exactement ce qui avait été accompli, entendre leurs réactions et nous assurer que nous avions leur appui en tout temps. Nous les avons consultées et tenu des débats sur de nombreuses questions pour déterminer quelle devrait être la position du Canada. Lorsque nous nous sommes rendus à Bruxelles pour la première fois, une soixantaine de représentants provinciaux et territoriaux nous ont accompagnés. [...] Nous les avons rencontrés individuellement lorsqu'ils avaient des préoccupations. Au fil du temps, et n'oubliez pas que plus de quatre ans se sont écoulés, nous avons créé une équipe très solide et constructive [...].

Compte tenu de l'impact potentiel d'un AECG Canada-UE sur les marchés publics infranationaux, les municipalités du Canada ont été consultées. En particulier, les négociateurs fédéraux et provinciaux ont travaillé de concert avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ses membres durant les négociations.

[Mike Savage](#), maire de la municipalité régionale de Halifax, a déclaré: « Je veux souligner le fait que les municipalités ont apprécié avoir l'occasion de fournir leurs points de vue par l'intermédiaire de la [FCM], ainsi que du groupe de travail du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, et d'être tenues informées des négociations entreprises par nos homologues fédéraux et provinciaux. »

[Derek Corrigan](#), maire de la municipalité de Burnaby, a partagé une opinion différente en soutenant devant le Comité que les négociations de l'AECG Canada-UE s'étaient déroulées sans qu'on ne consulte véritablement les municipalités canadiennes ou qu'on ne s'appuie sur leur expérience.

En ce qui concerne la diffusion d'informations sur l'AECG Canada-UE, [S.E. Marie-Anne Coninx](#), Ambassadeur, Délégation de l'Union européenne au Canada, a fait l'éloge des documents de communication développés par le gouvernement fédéral du Canada et a mentionné qu'elle les avait elle-même utilisés.

Entrée en vigueur d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne

Bien qu'un accord de principe ait été conclu entre le Canada et l'UE, les discussions techniques se poursuivent entre les parties. Le texte juridique de l'AECG ne pourra être finalisé tant que ces discussions techniques ne seront pas terminées.

Selon [M. Verheul](#), les enjeux de négociation qui demeurent toujours en suspens peuvent être répartis en trois catégories. Premièrement, les négociateurs devront déterminer la formulation de certains éléments contenus dans l'accord de principe. Deuxièmement, des détails techniques devront être peaufinés dans certains domaines, particulièrement en ce qui a trait aux règles d'origine et à la portée des réserves dans les chapitres couvrant les services et les investissements. Troisièmement, les négociateurs devront déterminer la structure globale du document, notamment à savoir si certaines dispositions seront incluses au sein de chapitres de l'accord ou dans des annexes.

Bien que [l'honorable Ed Fast](#), ministre du commerce international, ait indiqué qu'il serait trop difficile de se prononcer sur un échéancier précis en ce qui a trait à la réalisation des prochaines étapes qui mèneront à la signature et à la ratification de l'accord lors de sa comparution devant le Comité le 7 novembre 2013, ce dernier a tout de même indiqué qu'il s'attendait à ce que les discussions techniques soient réglées dans un délai de « quelques mois ».

Si le Canada et l'UE parviennent à compléter les discussions techniques et à s'entendre sur un accord, les deux parties feront un examen juridique de ce dernier, une étape qui durera cinq ou six mois selon [M. Verheul](#). Une fois cet examen complété, le texte anglais sera paraphé par les négociateurs des deux parties et traduit dans toutes les langues officielles du Canada et de l'UE : en français au Canada et dans 23 langues au sein de l'UE. Ce n'est qu'après l'étape de la traduction que les deux parties pourront signer officiellement l'AECG et enclencher leur processus respectif de ratification de l'accord.

[Mme Coninx](#) a informé le Comité que le texte anglais de l'AECG sera publié dès que celui-ci aura été paraphé, c'est-à-dire après l'examen juridique du texte. Selon elle, cette étape devrait être complétée dans un délai de six mois. Pour ce qui est du texte final de l'accord, elle a dit prévoir que celui-ci serait prêt à être signé en 2015. Suivra ensuite l'étape de la ratification durant laquelle le Parlement européen et le Conseil de l'UE se prononceront sur l'accord.

Ainsi, tant [M. Verheul](#) que [Mme Coninx](#) ont indiqué au Comité qu'il faudra compter environ deux ans à partir du moment où les discussions techniques auront été conclues avant que l'AECG Canada-UE puisse entrer en vigueur.

Le Comité s'est fait dire qu'un accord mixte qui traite de domaines dans lesquels les compétences sont partagées entre l'UE et les 28 États membres de l'UE devrait également être ratifié par ces derniers. Ceci étant dit, des témoins ont expliqué que le Conseil de l'UE peut autoriser l'application provisoire des accords commerciaux dans les domaines où l'UE détient une compétence exclusive ou partagée, de sorte que certaines dispositions d'un tel accord pourraient entrer en vigueur avant la ratification par les États membres. À cet égard, [M. Verheul](#) a fait savoir que le Conseil de l'UE devrait être en mesure d'appliquer provisoirement 98 ou 99 % des dispositions de l'AECG lorsque le processus de ratification au niveau de l'UE sera complété.

Mise en œuvre d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne

Des témoins ont souligné l'importance que le gouvernement fédéral canadien et le secteur privé mettent en place des stratégies afin d'aider les compagnies canadiennes, particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), à tirer avantage des dispositions de l'AECG Canada-UE. Dans cette optique, [Cristina Falcone](#), vice-présidente, Affaires publiques, UPS Canada, a partagé la recommandation suivante :

Cette éducation nécessitera des investissements additionnels du secteur privé et du gouvernement, mais nous savons que les résultats peuvent en valoir la peine. Au bout du compte, les entreprises et les pays qui comprennent le mieux comment mettre à profit les dispositions de l'AECG peuvent prendre les bonnes mesures pour en retirer le plus d'avantages possible. Nos exportations grandiront si nous renseignons nos entreprises sur ce qu'elles doivent faire pour exploiter les nouveaux marchés et leur donnons les moyens de le faire.

[Cam Vidler](#), directeur, politique internationale, Chambre de commerce du Canada, a fait valoir une opinion semblable en affirmant : « De nombreuses entreprises canadiennes exportent déjà leurs produits vers l'Europe ou investissent sur ce continent et pourront rapidement tirer parti du cadre mis en place par l'AECG. D'autres, et les PME tout particulièrement, auront toutefois besoin d'aide pour bien comprendre les débouchés qui s'offrent à elles, les régimes réglementaires et les institutions politiques et juridiques ».

Dans le même ordre d'idées et tout en soulignant l'impact positif que l'AECG Canada-UE aurait pour la région du Canada atlantique, [Joyce Carter](#), présidente, Halifax Gateway Council, a insisté qu'il était impératif que le gouvernement du Canada crée un

fonds permettant à des organismes à but non lucratif, comme le Halifax Gateway Council, de promouvoir un tel accord au sein de l'UE.

Des témoins ont également insisté sur le rôle primordial que joue le Service des délégués commerciaux du Canada ainsi que les autres organisations de promotion du commerce ou de crédit à l'exportation, particulièrement Exportation et développement Canada, afin d'aider les PME à se tailler une place sur le marché européen. Selon [James Maynard](#), président et chef de la direction, Wavefront Wireless Commercialization Centre Society, l'existence d'un réseau de délégués commerciaux qualifiés dans les grands pays d'Europe représente un important levier que les PME canadiennes peuvent utiliser afin d'accéder au marché européen.

Effets escomptés d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne

Impact global

La majorité des témoins se sont entendus pour dire que de façon générale, l'AECG Canada-UE serait bénéfique pour l'économie canadienne. Pour [Jock Finlayson](#), vice-président directeur et chef responsable des politiques, Business Council of British Columbia, l'accord serait effectivement avantageux à plusieurs égards, et ce, à moyen et à long terme. Selon lui, l'AECG Canada-UE permettrait d'augmenter le produit intérieur brut canadien, stimulerait la création d'emplois, réduirait les coûts pour les contribuables canadiens, favoriserait les investissements bilatéraux entre le Canada et l'UE et aiderait les entreprises canadiennes à se tailler une place plus importante sur le marché européen.

[Jason Myers](#), président et chef de la direction, Bureau national, Manufacturiers et exportateurs du Canada, l'un des principaux porte-paroles des secteurs d'exportation au Canada, a quant à lui vanté ce qu'il considérait comme « l'accord économique et commercial le plus complet et le plus étendu jamais conclu par notre pays ». Selon M. Myers, l'AECG Canada-UE donnerait aux entreprises canadiennes un accès privilégié à un marché de plus de 500 millions de consommateurs où elles pourraient trouver des partenaires afin de « développer, fabriquer et distribuer leurs produits, breveter leurs innovations, et investir ».

Citant une analyse effectuée par son organisation, [Ailish Campbell](#), vice-présidente, politique internationale et budgétaire, Conseil canadien des chefs d'entreprise, a abondé dans le même sens en affirmant que « cet accord ambitieux, d'une grande portée, augmentera la croissance économique, il créera des emplois et il multipliera les possibilités pour les entreprises de toutes tailles, y compris les PME de presque tous les secteurs ». Qui plus est, selon elle, l'AECG Canada-UE augmenterait la concurrence au pays, ce qui permettrait aux entreprises et aux consommateurs canadiens de bénéficier d'un accès amélioré aux produits, aux pièces et aux services européens.

[Bruce Banman](#), maire, ville d'Abbotsford, a également souligné l'impact positif de l'AECG Canada-UE pour les consommateurs canadiens. En outre, bien que certaines

industries au pays devront faire face à une concurrence accrue de la part de compétiteurs européens, les compagnies canadiennes devraient tout de même, selon lui, continuer à prospérer si l'accord est mis en œuvre de façon à assurer une transition économique efficiente. Il a souligné que :

L'AECG accroîtra l'ampleur de l'éventail de produits de consommation qui nous sont offerts, ce qui se traduira inmanquablement par une baisse des prix et une amélioration de la qualité des services, mais les industries qui ont profité dans le passé des barrières tarifaires devront désormais subir la concurrence de produits importés à faible coût. Cela dit, je suis certain que, si l'accord est bien équilibré et qu'il s'accompagne d'un plan probant de transition économique, ces industries auront l'occasion de continuer de prospérer.

Certains témoins, dont [Mme Campbell](#) et [John Jung](#), chef de la direction, Canada's Technology Triangle inc., ont également fait remarquer au Comité que la mise en œuvre de l'AECG Canada-UE positionnerait avantageusement le Canada sur l'échiquier commercial international. En particulier, ces deux témoins ont insisté sur le fait que l'AECG avec l'UE, jumelé avec l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA), accorderait au Canada un accès privilégié à environ 800 ou 900 millions de consommateurs parmi les plus riches du monde.

Pour certains témoins, l'AECG représenterait également une occasion pour le Canada de diversifier ses relations commerciales et de réduire sa dépendance envers les États-Unis en matière de commerce. [M. Finlayson](#) a indiqué au Comité que « la diversification des échanges est un objectif stratégique des gouvernements qui se sont succédé au cours des dernières décennies au palier fédéral. C'est un objectif que partagent aussi la plupart des gouvernements provinciaux et qui bénéficient du soutien du milieu des affaires, et c'est donc une chose que la majorité des Canadiens aimeraient voir se concrétiser [...] ».

[Stuart Trew](#), chargé de la campagne sur le commerce, Conseil des Canadiens, a toutefois émis des doutes quant à l'ampleur et à la portée des avantages que conférerait l'AECG Canada-UE aux Canadiens. Selon lui, bien qu'un tel accord procurerait des avantages considérables à certains secteurs d'exportation, il ne faudrait pas s'attendre à une grande stimulation du commerce entre le Canada et l'UE de manière générale.

En matière de création d'emplois, [John Curtis](#), agrégé supérieur, Institut C.D. Howe et International Centre for Trade and Sustainable Development, témoignant à titre personnel, a tenu à préciser que les accords de libéralisation économique, tel que l'AECG Canada-UE, peuvent mener, à long terme, à la création d'emplois, mais qu'il n'existe aucune corrélation automatique entre les accords de libéralisation économique et la création d'emplois. Celui-ci a affirmé :

Si les accords commerciaux — et je le dis en ma qualité d'économiste professionnel — accroissent la productivité et la compétitivité, il peut en découler des pertes d'emplois, à court terme tout au moins. À mesure que la productivité d'une économie augmente, l'économie a besoin de moins de main-d'œuvre, autrement dit d'emplois, à court terme. S'il y a effectivement plus d'échanges commerciaux au bout du compte, plus d'importations et d'exportations, parce qu'il y a aussi des emplois reliés aux importations, par l'entremise de la distribution et des services, les emplois pourraient augmenter.

Avec le temps, c'est probablement vrai, à mesure qu'une économie grandit et que ses partenaires commerciaux grandissent. Mais je ne pourrais pas démontrer — et je ne voudrais pas que vous pensiez — qu'il existe une corrélation automatique entre des accords commerciaux et l'emploi.

Commerce des marchandises

Selon le résumé technique, l'UE s'engage à éliminer les droits imposés sur 98,0 % de ses lignes tarifaires à l'entrée en vigueur de l'accord, avec des périodes de transition de trois, cinq ou sept ans pour les automobiles et certains produits agricoles et de la mer; après sept ans, 99,0 % des lignes tarifaires de l'UE seraient exemptes de droits. De son côté, le Canada s'engage à éliminer les droits imposés sur 98,4 % de ses lignes tarifaires à l'entrée en vigueur de l'accord, avec des périodes de transition de trois, cinq ou sept ans pour les navires, les automobiles ainsi que certains produits agricoles; après sept ans, 98,8 % des lignes tarifaires du Canada seraient exemptes de droits.

En général, les témoins considèrent que l'AECG Canada-UE aurait un impact positif tant sur le secteur des biens agricoles que sur celui des biens non agricoles. Les principales craintes concernant l'AECG Canada-UE relativement au commerce de marchandises sont venues de témoins représentant le secteur laitier et du syndicat représentant les travailleurs du secteur de l'automobile.

[M. Verheul](#) a fait remarquer au Comité que la réduction des tarifs au sein de l'UE résultant de l'AECG accorderait aux entreprises canadiennes un avantage substantiel par rapport à leurs concurrents américains. Il a dit : « Dans bien des cas, ce sera un avantage de 10 à 15 %; ce n'est pas énorme, mais cela comptera dans bien des contrats. Dans d'autres cas, l'avantage sera de loin supérieur, et nous serons dans des marchés où les États-Unis ne pourront se négocier un accès. » De plus, selon [M. Verheul](#), l'entrée en vigueur de l'AECG avant un accord entre les États-Unis et l'UE² donnerait une longueur d'avance aux entreprises canadiennes en leur permettant de nouer des relations avec des consommateurs de l'UE avant leurs concurrents américains.

Des témoins représentant des entreprises exportatrices, comme [M. Maynard](#), ont affirmé que l'élimination des tarifs sur les produits canadiens exportés vers l'UE les rendrait plus concurrentiels sur le marché européen. Prenant en exemple le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC), celui-ci a affirmé :

Les exportations vers l'Europe dans le secteur des TIC totalisent en moyenne 1,8 milliard de dollars par année. Elles font l'objet de tarifs pouvant atteindre les 14 %. L'AECG donnera lieu à la suppression des tarifs imposés par l'Union européenne sur les produits des TIC dès qu'il entrera en vigueur, ce qui rendra des produits de calibre mondial plus concurrentiels et créera les conditions nécessaires à la multiplication des ventes.

2 Les négociations d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis ont officiellement débutées en [juillet 2013](#).

D'autres témoins, comme [Willy Janzen](#), directeur financier, Bühler Industries Inc., ont soutenu que les barrières non tarifaires au commerce, telles que les normes et les règlements divergents, représentent une entrave encore plus importante au commerce de marchandises entre le Canada et l'UE que les droits de douane. À ce sujet, [Morgan Elliott](#), directeur principal des relations gouvernementales, BlackBerry, a expliqué au Comité que l'AECG devrait aider l'entreprise qu'il représente relativement à ses activités commerciales avec l'UE :

Le monde européen des affaires peut être assez intimidant. Nous nous sommes heurtés à des obstacles réglementaires assez complexes. Il existe de nombreuses procédures de certification des produits et des essais ainsi que d'autres barrières qui ralentissent notre mise en marché et nuisent à notre compétitivité, alors, selon l'analyse de BlackBerry, l'AECG élimine assurément la majorité des barrières tarifaires et — surtout — non tarifaires au commerce et à l'investissement.

Des témoins ont également dit que les entreprises multinationales canadiennes ne seraient pas les seules à bénéficier de l'AECG Canada-UE. Par exemple, [M. Myers](#) et [Jason Langrish](#), directeur exécutif du Forum sur le commerce Canada-Europe, ont indiqué que de nouvelles opportunités d'exportation seraient offertes à des PME canadiennes, considérant que l'accord offrirait un accès accru aux chaînes d'approvisionnement des entreprises multinationales européennes, présentes dans le monde entier.

Toujours selon [M. Myers](#), un des principaux avantages de l'accord de principe est qu'il contient des dispositions garantissant que le Canada se verrait accorder par l'UE le statut de nation la plus favorisée si cette dernière offre aux États-Unis un traitement plus favorable en matière de règles d'origine, de libéralisation des services et d'acceptation des normes dans un accord entre ces deux parties.

Étant donné l'intégration du marché nord-américain et l'importance des chaînes d'approvisionnement à l'échelle continentale, certains témoins ont mis l'accent sur l'importance pour un éventuel AECG de reconnaître cet aspect du marché nord-américain à travers l'inclusion de règles d'origine flexibles. Plus particulièrement, ils tiennent à s'assurer que les biens produits au Canada soient effectivement reconnus comme étant canadiens sur le marché européen. On a informé le Comité que l'accord de principe comprenait des dispositions à cet effet en ce qui a trait à des secteurs spécifiques, notamment dans le secteur de l'automobile.

Des témoins ont également soulevé l'attention sur les infrastructures de transport en lien avec le commerce des marchandises au Canada. Selon le mémoire soumis par le Greater Halifax Partnership, il sera effectivement important de s'assurer que les infrastructures de transport et de logistique du Canada soient prêtes à absorber une augmentation du commerce avec l'UE³.

3 Greater Halifax Partnership, Mémoire soumis au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes, 26 novembre 2013.

De façon plus spécifique, [Jerry Staples](#), vice-président, Service aérien, marketing et développement, Autorité aéroportuaire internationale d'Halifax, s'est réjoui de l'augmentation de la demande en matière de fret qu'engendrait l'élimination des tarifs douaniers sur les marchandises fraîches comme les fruits de mer vivants. Selon lui, l'Aéroport international d'Halifax bénéficierait de cette libéralisation du commerce des marchandises entre le Canada et l'UE.

Dans le même ordre d'idées, [Georges Malec](#), vice-président, Prospection et exploitation, Halifax Port Authority, croit également que l'augmentation possible du commerce avec l'UE, notamment le commerce de fruits de mer, serait bénéfique pour le Port d'Halifax. [Michael Delaney](#), directeur du Conseil des grains de l'Atlantique et directeur de l'Atlantique des Producteurs de grains du Canada, a lui aussi souligné les avantages qu'engendrerait une augmentation du commerce :

Pour les exportateurs de l'Atlantique, l'accord laisse entrevoir aussi de nouvelles possibilités. Tous les succès que nous enregistrerons seront reliés à l'importance stratégique du port de Halifax et à ses infrastructures, où on pourvoit à 11 000 emplois et par où transitent 1 500 navires par année. C'est aussi le port d'expédition le plus proche de l'Europe. Nous voyons donc bien les possibilités d'une activité plus grande et les possibilités qui en découlent pour l'économie de l'Atlantique.

Les témoignages traitant de l'impact de l'AECG Canada-EU sur des types de marchandises spécifiques ont surtout porté sur les produits agricoles et agroalimentaires, les produits de la mer, les automobiles et les produits forestiers. Les sections qui suivent résument ces témoignages.

Biens agricoles et agroalimentaires

En vertu du résumé technique, l'UE s'engage, dès l'entrée en vigueur d'un accord, à éliminer les droits imposés sur 93,6 % de ses lignes tarifaires visant les produits agricoles, avec une période de transition de sept ans pour les céréales. Le Canada, lui, s'engage à éliminer les droits imposés sur 92,0 % de ses lignes tarifaires visant les produits agricoles dès l'entrée en vigueur de l'AECG.

La majorité des témoins représentant le secteur agricole et agroalimentaire canadien ont souligné les avantages que leur procurerait l'AECG Canada-UE. Des témoins ont expliqué qu'en matière de commerce de biens agricoles et agroalimentaires, le marché de l'UE offre un potentiel de croissance considérable pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires canadiens. [Martin Rice](#), administrateur, Alliance canadienne du commerce agroalimentaire, a affirmé : « Au total, nous estimons que la pleine mise en oeuvre de l'AECG pourrait susciter de nouvelles exportations agroalimentaires du Canada vers l'Union européenne d'une valeur de 1,5 milliard de dollars. »

Pour ce qui est des produits de viande, l'UE s'engage, dès l'entrée en vigueur de l'accord, à offrir un accès intracontingent sans droits de douane pour 50 000 tonnes de poids de carcasse de bœuf et de veau canadiens⁴ et 81 011 tonnes de poids de carcasse de porc⁵ canadien exportés vers l'UE. [M. Masswohl](#) a indiqué qu'il estimait que la valeur du marché du bœuf de l'UE justifierait l'investissement que les éleveurs canadiens devraient absorber afin de se conformer aux règles européennes, particulièrement l'interdiction d'utiliser des hormones de croissance. En effet, en vertu des prix auxquels les produits du bœuf canadien devraient se vendre au sein de l'UE, [M. Masswohl](#) a dit estimer que l'AECG Canada-UE devrait rapporter plus de 600 millions de dollars aux producteurs canadiens de bœuf.

Des prévisions semblables ont été identifiées en ce qui concerne les retombées économiques dans le secteur porcin. [Jean-Guy Vincent](#), président, Conseil canadien du porc, a informé le Comité que l'AECG avec l'UE pourrait effectivement mener à un accroissement des exportations de porc canadien vers l'UE de 400 millions de dollars par année. M. Vincent a également affirmé qu'un tel accord permettrait au secteur canadien du porc de se positionner de façon avantageuse vis-à-vis ses compétiteurs américains tant que les États-Unis n'auront pas conclu un accord similaire avec l'UE.

Ceci étant dit, les représentants des secteurs bovin et porcin sont conscients du fait que des investissements seront nécessaires afin de répondre à certaines spécificités du marché européen. Dans cet ordre d'idées, [M. Vincent](#) a dit :

Nous savons que les usines de transformation du Canada devront faire des investissements afin de répondre aux demandes du marché de l'Union européenne, notamment au chapitre des additifs alimentaires et des tests de dépistage de maladies. Actuellement, quatre usines canadiennes de transformation du porc sont admissibles à l'exportation vers l'Union européenne. Avec la promesse de contingents plus importants et l'aplanissement des obstacles liés à leur administration, l'AECG encouragera d'autres usines à obtenir l'agrément.

Pour ce qui est du secteur des grains, des témoins ont vanté les mérites de l'accord de principe. Selon [Jim Everson](#), vice-président, Relations gouvernementales, Conseil canadien du canola, l'AECG Canada-UE permettrait premièrement une élimination des tarifs sur l'huile de canola canadienne au sein de l'UE, ce qui devrait mener à une augmentation des exportations canadiennes de ce type de produits pouvant aller jusqu'à 90 millions de dollars.

De façon similaire, [M. Al-Katib](#), président-directeur général, Alliance Grain Traders Inc., a informé le Comité que l'élimination des tarifs européens qui s'appliqueraient aux produits à valeur ajoutée fabriqués à base de lentilles, de pois chiches, de pois et de fèves

4 Ce volume comprend l'incorporation de la part canadienne du contingent de viande sans hormone de l'UE. Ce volume est de 4 160 tonnes de poids carcasse à l'heure actuelle.

5 Ce volume comprend l'incorporation de la part canadienne du contingent par pays du Canada de l'UE. Ce volume est de 6 011 tonnes de poids carcasse à l'heure actuelle.

permettrait aux producteurs canadiens d'être plus concurrentiels sur le plan de la distribution sur le marché européen. Selon ce dernier, l'AECG pourrait également être bénéfique pour les exportateurs canadiens de pâtes alimentaires qui, à l'heure actuelle, font face à des droits de douane punitifs sur le marché de l'UE.

[M. Rice](#) a également cité la Western Grain Elevator Association selon qui l'AECG permettrait d'augmenter la vente de blé canadien au sein de l'UE et de stimuler la demande de grain au Canada en raison de l'accroissement de la demande de viande canadienne sur le marché de l'UE.

[Gary McInerney](#), vice-président, ventes et marketing, GreenField Speciality Alcohols Inc., a exprimé sa satisfaction de voir le Canada s'entendre avec l'UE sur l'AECG, mais a précisé qu'il sera difficile pour certains producteurs canadiens d'alcools industriels et d'alcools destinés à la consommation humaine de pénétrer le marché de l'UE tant qu'il n'y aura pas une certaine harmonisation des règlements canadiens et européens.

[Jan Dyer](#), directrice, Relations gouvernementales, Canadian Canola Growers Association, et [M. Everson](#) ont également insisté sur l'importance d'avoir inclus dans l'accord de principe un engagement visant à assurer le traitement efficace des propositions relativement à l'approbation des caractères génétiques du canola tout au long du processus d'approbation de l'UE. Sur ce point, [Mme Dyer](#) a affirmé :

À long terme, l'AECG constituera un moyen plus officiel de se pencher sur les problèmes de barrières non tarifaires imposées depuis longtemps par l'UE aux cultivateurs canadiens, notamment les règlements ayant trait au canola génétiquement modifié. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de mettre en place une politique de réglementation transparente et scientifiquement fondée, et l'AECG constitue une occasion de faire progresser l'accès des produits transgéniques de façon appréciable.

Selon certains témoins, la question de la présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées demeure en suspens entre le Canada et l'UE, bien que ces témoins se soient montrés optimistes que les dispositions de coopération en matière de biotechnologie dans l'accord de principe puissent mener à une harmonisation des règles régissant le commerce des organismes génétiquement modifiés. À ce sujet, M. Everson a affirmé :

L'AECG contient des clauses sur la coopération dans le secteur de la biotechnologie, et il s'agit d'un accomplissement important réalisé par nos négociateurs. L'AECG renforcera le forum existant pour discuter des questions entourant la biotechnologie et leurs répercussions sur le [commerce] Nous avons bon espoir que les discussions des groupes de travail sur les politiques sur la présence de faibles quantités diminueront les risques que les caractères biotechnologiques de bas niveau approuvés causent une perturbation du marché. Les risques auxquels les exportateurs sont exposés pourraient être réduits considérablement et, de ce fait, les recettes que les producteurs génèrent du marché augmenteraient.

En ce qui a trait au secteur de boissons alcoolisées, [Jan Westcott](#), président et chef de la direction, Spiritueux Canada, a expliqué au Comité que l'AECG offrirait une occasion importante de faire progresser le commerce de ce type de produits entre le Canada et

l'UE. À ce titre, [M. Westcott](#) a fait remarqué que le Canada était bien positionné afin de tirer profit des nouvelles opportunités d'affaires au sein de l'UE, particulièrement en ce qui concerne le commerce d'alcools bruns, comme le whisky, qui gagnent en popularité en Europe.

Les représentants de l'industrie canadienne des produits laitiers ont présenté un portrait plus mitigé quant aux retombées possibles que l'AECG Canada-UE pourrait avoir sur leur industrie.

Tout en indiquant que son organisation n'est pas opposée à l'accord de principe, [Yves Leduc](#), directeur, Commerce international, Producteurs laitiers du Canada, a tout de même attiré l'attention sur le nouvel accès de marché de 17 700 tonnes de fromages fins alloué à l'UE, soutenant que celui-ci pourrait se traduire par des pertes de 150 millions de dollars pour les producteurs de lait au pays et de 300 millions pour l'ensemble du secteur canadien des produits laitiers.

Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte du fait que la consommation de fromage au Canada a augmenté de 58 000 tonnes, à un taux annuel moyen de croissance de 1,5%, de 2002 à 2012. La consommation de fromage au Canada devrait avoir augmenté de plus de 17 700 tonnes lorsque l'AECG Canada-UE aura été pleinement mis en œuvre⁶.

Toujours selon [M. Leduc](#), l'accord de principe ferait passer l'accès accordé au fromage européen de 5 à 9 % de la consommation nationale totale. Pour ce dernier, « Il n'y a pas lieu, pour nous, de nous réjouir de pouvoir alimenter 91 % du marché canadien. À l'étranger, en effet, l'Union européenne alimente 99 % de son marché du fromage; les États-Unis, 97,5 %. »

Dans un mémoire soumis au Comité, l'Association des transformateurs laitiers du Canada a expliqué qu'il serait impossible pour les transformateurs laitiers et de fromages canadiens de profiter des occasions d'exportation que présenterait l'AECG Canada-UE, considérant que l'Organisation mondiale du commerce considère comme des produits subventionnés les produits laitiers dérivant du système de gestion de l'approvisionnement en place au Canada⁷.

Certains témoins ont rappelé au Comité que les producteurs laitiers et les fromagers européens bénéficient d'importantes subventions, ce qui fait en sorte qu'il est difficile pour les producteurs canadiens de faire concurrence aux produits européens sur la base du prix. Afin d'illustrer cette situation, [Louis Arsenault](#), président, Association des fromagers artisans du Québec, a affirmé : « Le calcul est assez simple à faire. En fin de

6 Données fournies par Agriculture et agroalimentaire Canada.

7 Association des transformateurs laitiers du Canada, Mémoire soumis au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes, 21 janvier 2014.

compte, la France exporte à travers le monde à un prix moyen de 4,17 € [le kilogramme], ce qui équivaut à environ 7,25 \$CA, selon le taux de change. Pour les producteurs, transformateurs et certains semi-industriels au Québec, ce prix ne paie même pas celui du lait. »

Ainsi, [M. Arsenault](#) a émis le souhait que le gouvernement fédéral offre une compensation financière aux fromageries canadiennes. Au sujet de cette compensation financière, [M. Verheul](#) a admis que les fromages et, dans une moindre mesure, les matières protéiques du lait seraient touchés par l'AECG Canada-UE. Il a confirmé que le gouvernement fédéral surveillerait les répercussions de l'accord sur ces secteurs lorsqu'il serait mis en oeuvre. [M. Verheul](#) a aussi déclaré : « Pour dire les choses simplement, si les revenus diminuent en raison des nouvelles importations, nous verserons des indemnités. »

Quoi qu'il en soit, [Debra Amrein-Boyes](#), présidente, Farm House Natural Cheeses, a expliqué qu'elle ne craignait pas l'AECG Canada-UE parce que les fromagers canadiens bénéficient d'un avantage important sur le marché domestique. Selon elle, « en tant que petite entreprise, nous sommes proches des gens. Nous connaissons les consommateurs et nous nouons des relations avec eux, ce sont nos clients [...]. Ils veulent avoir ce lien. »

Enfin, [Stan Van Keulen](#), membre du conseil d'administration, British Columbia Dairy Association, a dit que son organisation préférerait que les dispositions touchant les produits laitiers soient mises en oeuvre sur une période de 10 ans plutôt que sept ans, afin de minimiser davantage l'impact sur le secteur laitier.

Produits de la mer

Selon le résumé technique, les droits de douane applicables aux produits suivants seraient éliminés dès l'entrée en vigueur d'un AECG : crevettes surgelées, cuites et décortiquées, homard vivant et surgelé, saumon et crabe des neiges. Les droits de douane applicables aux crevettes transformées et aux filets de morue surgelés seraient quant à eux éliminés progressivement sur une période de sept ans. Ainsi, sept ans après l'entrée en vigueur de l'accord, 100 % des lignes tarifaires de l'UE visant les produits de la mer canadiens seraient exemptes de tarifs, tandis que 100% des lignes tarifaires du Canada visant les produits de la mer européens seraient exemptes de tarifs dès l'entrée en vigueur d'un accord.

Selon plusieurs témoins, le secteur canadien des produits de la mer devrait bénéficier de la baisse des tarifs visant ces produits au sein de l'UE. [Patrick McGuinness](#), président, Conseil canadien des pêches, a d'ailleurs communiqué son optimisme au Comité en énumérant les types de pêche qui bénéficieraient de l'AECG Canada-UE et en affirmant :

L'AECG changera tout pour la pêche canadienne, notamment dans le secteur des crevettes de l'Atlantique, plus particulièrement les crevettes cuites et décortiquées. L'accord profitera également au secteur de transformation du homard et, par ricochet, à celui des homards vifs, ainsi qu'aux secteurs du hareng et du maquereau. Il représente également de nouvelles occasions de commercialisations des produits comme le

saumon et les poissons de fond de la Colombie-Britannique, et le doré jaune des Territoires du Nord-Ouest et des Prairies.

[Marc Surette](#), directeur exécutif, Nova Scotia Fish Packers Association, et [Ruth Salmon](#), directrice exécutive, Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture, ont indiqué que l'élimination des tarifs européens applicables aux produits de la mer canadiens rendrait ces derniers plus attrayants sur le marché de l'UE, d'autant plus qu'ils se démarquent déjà par leur grande qualité. Notamment, [M. Surette](#) a affirmé : « Grâce à la réduction et à la suppression des tarifs, nos produits seront certainement plus attrayants pour la clientèle européenne. Nous sommes présents sur ce marché depuis longtemps, et nos produits sont connus. Mais des règles équitables pour tous nous permettront d'empocher plus d'argent. ».

En ce qui concerne les secteurs de la crevette et du homard, [John Risley](#), président et directeur général, Clearwater Fine Foods Inc., est lui aussi persuadé de pouvoir profiter de l'élimination des tarifs européens. Selon lui, cet accès préférentiel au marché de l'UE permettrait à son entreprise de transformer et d'exporter davantage de ces produits.

Selon [M. McGuinness](#), l'abolition des tarifs de l'UE applicables aux fruits de mer canadiens, qui varient de 15 à 20 % à l'heure actuelle, permettrait au secteur de la pêche canadien de mettre en œuvre sa stratégie de diversification des marchés et de réduire ainsi sa dépendance envers le marché américain.

Certains témoins se sont toutefois montrés inquiets quant à l'élimination des exigences relatives à la transformation minimale visant les exportations de produits de la mer vers l'UE. [Winston Fiander](#), Pêches communautaires, témoignant à titre personnel, a soutenu que l'élimination des exigences relatives à la transformation minimale visant les exportations de produits de la mer vers l'UE pourrait mener à des pertes d'emplois dans l'industrie de la transformation des produits de la mer de Terre-Neuve-et-Labrador. À cet effet, [M. Verheul](#) a toutefois mentionné qu'il croit que l'effet négatif de l'élimination des exigences relatives à la transformation minimale sera négligeable et « largement compensé par les nouvelles possibilités dans le marché du poisson et des fruits de mer de l'UE ».

De son côté, [Peter Connors](#), président, Eastern Shore Fisherman's Protective Association, a indiqué que l'accès à de nouveaux marchés est important pour l'industrie, mais il a aussi demandé aux négociateurs commerciaux canadiens d'envisager avec circonspection les répercussions possibles des dispositions incluses dans des accords commerciaux, comme l'AECG Canada-UE, sur le contrôle local des ressources ainsi que sur le modèle économique et commercial des collectivités gravitant autour des « petits pêcheurs ».

Automobiles

Selon le résumé technique, l'UE s'est engagée à éliminer sur une période de trois, cinq ou sept ans ses tarifs sur les automobiles canadiennes; ces tarifs s'élèvent présentement à 11,2 % en moyenne. De son côté, le Canada s'est engagé à éliminer progressivement sur une période de trois, cinq ou sept ans son tarif de 6,1 % sur les

automobiles européennes. Les parties se sont aussi entendues sur des règles d'origine flexibles qui tiennent compte de l'intégration nord-américaine du secteur de l'automobile. À ce sujet, [Mark Nantais](#), président, Association canadienne des constructeurs de véhicules, a souligné:

Même si on ne sait pas quand un accord entre les États-Unis et l'Union européenne sera conclu, l'entente de principe prévoit une dérogation de 100 000 unités pour laquelle s'applique une règle d'origine plus libérale pour les matières non originaires. Même si, selon nous, un accord bilatéral efficace ne devrait pas comporter de quotas, la dérogation convenue semble prévoir des niveaux d'accès suffisants jusqu'à l'aboutissement des négociations entre les États-Unis et l'Union européenne.

[M. Jung](#) a exprimé une opinion similaire, soutenant que l'industrie automobile canadienne dépend du commerce et qu'il faudrait que l'AECG Canada-UE élimine les tarifs douaniers et assouplisse les règles d'origine afin de permettre aux fabricants d'équipement d'origine et de pièces de tirer profit de l'accord.

[M. Myers](#), lui, a affirmé que l'AECG avec l'UE offrirait des opportunités en matière de coopération réglementaire et en matière de certification et de normes, ce qui représente une « étape très positive pour l'industrie automobile. »

Cela dit, [M. Nantais](#) a soutenu devant le Comité que les négociateurs canadiens auraient réussi à faire approuver certaines dispositions dans l'AECG qui, avec le temps, profiteront à l'industrie automobile canadienne, quoiqu'il ait aussi affirmé qu'« [à] court terme, ce sont surtout les Européens qui en [sortiraient] gagnants ». Selon lui, les détails qui seront inclus dans un AECG seront très importants pour le secteur automobile, notamment le libellé de l'accord ainsi que les dispositions et la méthodologie relatives aux règles d'origine.

[M. Dias](#) a quant à lui dressé un portrait plus sombre en soutenant que le Canada produit des automobiles conçues pour le marché nord-américain alors que l'UE produit des automobiles destinées au marché mondial, ce qui lui a fait dire que le déficit commercial du Canada envers l'UE dans ce secteur ne ferait que s'amplifier si l'accord entrait en vigueur. Selon [lui](#), « cela se traduira par un plus grand nombre de ventes perdues et, en définitive, un plus grand nombre d'emplois perdus ».

Produits forestiers

Selon le résumé technique, l'UE éliminerait tous les tarifs qu'elle impose sur les produits forestiers canadiens dès l'entrée en vigueur de l'AECG Canada-UE. Les témoins représentant des regroupements d'entreprises du secteur forestier canadien ont indiqué que leur secteur bénéficierait d'un AECG avec l'UE puisqu'il abolirait les droits de douane qui s'appliquent toujours à certains produits canadiens. Par exemple, [Catherine Cobden](#), vice-présidente exécutive, Association des produits forestiers du Canada, a témoigné que:

L'Europe est le troisième marché en rang importance pour notre secteur. L'année dernière, le secteur des produits forestiers canadiens exportait plus d'un milliard de dollars de bois, de pâte et de produits à base de papier aux pays membres de l'Union européenne. Une fois que l'accord sera en vigueur, nos membres bénéficieront

immédiatement de l'élimination des tarifs existants sur certains de nos produits à base de bois. Les tarifs se situent actuellement entre 3 et 10 % pour le contre-plaqué, les panneaux et le carton, par exemple. C'est donc une amélioration considérable.

En plus de l'élimination des tarifs de l'UE, [Rick Jeffery](#), président et chef de la direction, Coast Forest Products Association, a affirmé qu'il voyait d'un bon œil l'engagement d'une plus grande coopération réglementaire entre le Canada et l'UE dans le secteur de la foresterie, car cette coopération permettrait d'aborder les obstacles non tarifaires affectant négativement l'exportation de produits forestiers canadiens vers l'UE. M. Jeffery a cité l'exemple de la classification du bois d'œuvre pour illustrer l'importance que revêt la coopération réglementaire dans le contexte de l'AECG : « L'UE a ses propres normes concernant la classification du bois d'œuvre, de sorte que les entreprises de resciage qui tentent de faire passer certaines planches dans le lot doivent disposer des timbres et certifications appropriés [...]. Si nous ne faisons pas cela comme il le faut, elles seront ensevelies sous la paperasserie et ne pourront pas tirer profit de ces marchés. »

Commerce des services et mobilité de la main-d'œuvre

Plusieurs témoins ont partagé leur point de vue quant aux dispositions de l'accord de principe qui concernent le commerce des services. À cet égard, [l'honorable Ed Fast](#) a assuré devant le Comité que l'un des principaux intérêts offensifs du Canada au cours des négociations avait été d'obtenir un « résultat solide pour l'industrie des services. »

Des témoins ont expliqué au Comité que l'importance accordée au secteur des services dans l'AECG Canada-UE en fait un accord centré sur l'avenir. [Lynda Leonard](#), vice-présidente principale, Association canadienne de la technologie de l'information, a souligné que l'accord de principe démontre que les deux parties ont bien compris l'importance du commerce mondial des services et témoigne du fait que « dans le contexte commercial actuel, le plus grand atout du Canada en matière d'exportation, c'est le fruit de nos cerveaux. » [M. Curtis](#), lui, a expliqué pourquoi l'AECG Canada-UE pourrait être qualifié d'accord de « nouvelle génération » :

C'est un accord bilatéral de nouvelle génération qui resserrera la coopération entre le Canada et l'Union européenne dans de nombreux domaines de la réglementation intérieure et internationale. Les règlements ne seront pas nécessairement identiques, mais ils seront alignés de plus près. Il y aura moins de différences entre nous. D'après ce que j'ai lu, il fait des percées dans des domaines comme la reconnaissance des services professionnels, l'architecture, le droit, le génie et de nombreux autres. Il accoîtra aussi la coopération en matière d'entrée temporaire, de mouvement de la main-d'œuvre qualifiée, y compris les pdg. Il commence à effleurer d'autres aspects du commerce. Il touchera, par exemple, à la manière de régir le commerce électronique, qui joue un rôle si grand dans l'économie actuelle.

De son côté, [Mme Campbell](#) a indiqué son appui relativement aux dispositions de l'accord qui offriraient aux entreprises canadiennes un accès amélioré à différents services au sein de l'UE, y compris les services de génie, les services professionnels et les services environnementaux.

Certains témoins ont mis l'emphase sur les avantages qui découleraient de l'AECG Canada-UE pour l'économie de différentes régions au pays. [Bill Tam](#), président et

chef de la direction, BC Technology Industry Association, a jugé qu'un des principaux avantages de l'accord serait l'accès accru au marché européen dont bénéficierait le secteur des services de la Colombie-Britannique, particulièrement les services professionnels, les services environnementaux, les services en technologie de l'information et les services de logiciels. De façon similaire, [M. Jung](#) a rappelé au Comité que la région de Waterloo possède un secteur des services qui est robuste et que l'AECG permettrait à ce secteur de continuer de grandir.

Certains témoins ont toutefois fait part de leurs inquiétudes relativement à certains éléments de l'accord de principe qui touchent au commerce des services. Par exemple, [Michael McBane](#), directeur exécutif, Coalition canadienne de la santé, s'est inquiété du fait que le Canada pourrait renoncer à inclure une réserve générale dans le texte final de l'AECG excluant explicitement les services de soin de santé de la portée de l'accord. Selon lui, le gouvernement fédéral devrait insister afin qu'aucune disposition d'un AECG ne soit interprétée « de façon à s'appliquer à des mesures adoptées ou maintenues par une partie en ce qui a trait aux soins ou services de santé ou à l'assurance maladie. »

Quant à lui, [Robert Lewis-Manning](#), président, Association des armateurs canadiens, a indiqué qu'à son avis, l'AECG Canada-UE serait bénéfique pour le Canada, mais il a affirmé que certains aspects de la mise en œuvre de l'accord pourraient avoir des conséquences involontaires négatives sur une partie du secteur maritime. En particulier, celui-ci craint que l'AECG Canada-UE puisse mener à d'éventuelles modifications au régime de cabotage en permettant à des navires étrangers d'exploiter des lignes de transport maritime à courte distance, ce qui pourrait menacer la prévisibilité et la sécurité de cette industrie.

Plusieurs témoins ont affirmé que le commerce des services et la mobilité de la main-d'œuvre vont de pair et ont exprimé leur support relativement aux mesures annoncées dans le résumé technique qui faciliteraient la mobilité de la main-d'œuvre, dont la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et le séjour temporaire des gens d'affaires. À cet effet, voici ce qu'a partagé [Gordon McCauley](#), président du conseil d'administration, LifeSciences British Columbia : « Demandez à n'importe quel PDG dans l'industrie de la biotechnologie – probablement n'importe où dans le monde, mais certainement en Colombie-Britannique et au Canada – quel est son plus grand défi après l'argent, et il vous répondra que c'est d'attirer le talent. Les dispositions [d'entrée temporaire] de l'AECG favoriseront la mobilité des personnes talentueuses. »

[Emechete Onuoha](#), vice-président, Affaires gouvernementales mondiales, Canada, Xerox Canada, a également souligné que les dispositions concernant la mobilité de la main-d'œuvre sont essentielles en ce qui concerne l'AECG Canada-UE. Évoquant l'exemple du centre de recherche de Xerox Canada qui emploie des chercheurs de 35 pays, le témoin a indiqué que cela démontrait l'importance de mettre en place un cadre permettant l'établissement et l'intégration des chercheurs immigrants et de leur famille.

[Martha Crago](#), vice-présidente, Recherche, Dalhousie University, a également attiré l'attention sur les avantages que les dispositions en matière de mobilité de la main-

d'œuvre de l'AECG pourraient avoir dans le monde de l'éducation et de la recherche. Selon elle, l'accord aiderait à renforcer les liens entre les deux parties au chapitre de la recherche et de l'innovation scientifique. Selon [Mme Crago](#), la reconnaissance et l'harmonisation des titres de compétence des diplômés entre le Canada et l'UE seront primordiales afin de permettre la libre circulation des personnes hautement qualifiées entre les deux parties.

Toutefois, [Rick Clarke](#), président, Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse, a affirmé que les dispositions concernant la mobilité de la main-d'œuvre dans l'accord présentent un « problème majeur » et il s'est inquiété de la possibilité que la reconnaissance mutuelle des qualifications provinciales comprise dans des accords de libéralisation du commerce comme l'AECG fasse en sorte que le dénominateur commun le moins élevé devienne la norme. Qui plus est, [M. Clarke](#) s'est montré préoccupé par les engagements que le Canada et l'UE comptent prendre en matière d'entrée temporaire des travailleurs puisque ceux-ci pourraient pousser certains employeurs à engager des travailleurs temporaires venant de pays européens, où le chômage est plus élevé.

Protection des investissements

Selon le résumé technique, l'AECG entre le Canada et l'UE engagerait les parties à traiter réproquement leurs investisseurs de manière « juste, équitable et non discriminatoire », et inclurait des dispositions sur le règlement des différends investisseur-État.

Commentant les dispositions relativement au mécanisme de résolution des différends entre les investisseurs et l'État de l'AECG Canada-UE, [M. Verheul](#) a précisé que ces dispositions différeraient grandement des dispositions incluses dans des accords négociés par le Canada dans le passé. Par exemple, M. Verheul a indiqué que dans le cadre de l'AECG Canada-UE, il serait « impossible d'annuler les décisions environnementales ou d'empêcher les gouvernements de réglementer dans l'intérêt de protéger l'environnement, ou tout autre secteur semblable, qu'il s'agisse des services sociaux, des services de santé ou d'autres types de services. » Il a également affirmé que le mécanisme proposé serait plus transparent que ceux des autres accords en vigueur au Canada.

Les témoins entendus dans le cadre de cette étude ont partagé des opinions variées quant à l'impact possible des dispositions de l'AECG Canada-UE concernant la protection de l'investissement. D'un côté, [M. Finlayson](#), ainsi que [Mike Darch](#), président, Consider Canada City Alliance, ont affirmé que les dispositions qui visent à protéger les investissements devraient permettre d'attirer davantage d'investissement européen au Canada.

D'un autre côté, certains témoins ont fait part de leurs préoccupations concernant les dispositions annoncées dans le résumé technique relativement à la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends investisseur-État. Ce mécanisme permettrait aux investisseurs de poursuivre les États devant des tribunaux d'arbitrage pour réclamer des dommages lorsqu'ils estiment que l'État en question a manqué à ses obligations.

Pour [Howard Mann](#), conseiller principal, droit international, Institut international du développement durable, et [Graham Cox](#), agent principal de recherche, Syndicat canadien de la fonction publique, ce type de dispositions restreignent, par exemple, la capacité des gouvernements provinciaux et fédéraux de réglementer en matière de santé et d'environnement.

Messieurs [Trew](#) et [Cox](#) ont également tenu à mentionner qu'ils craignaient que la possibilité offerte aux investisseurs étrangers de poursuivre le gouvernement fédéral pour des mesures prises par les différents ordres de gouvernement au pays pourrait dissuader les autorités publiques de ramener dans le giron public des services qui auraient précédemment été privatisés.

Quant à lui, [Gus Van Harten](#), professeur agrégé, Osgoode Hall Law School, témoignant à titre personnel, s'est questionné sur l'inclusion d'un mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et l'État dans l'AECG Canada-UE. Il a émis le commentaire que le Canada et les pays de l'UE bénéficient déjà de tribunaux nationaux aptes à entendre ce type de causes et a noté l'existence d'accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers entre le Canada et plusieurs États membres de l'UE.

Dans le même ordre d'idée, [Blair Redlin](#), conseiller en recherche, Canadian Union of Public Employees British Columbia, a remis en question la transparence des mécanismes de règlement des différends investisseur-État tel que celui proposé dans le cadre de l'AECG avec l'UE. Il a affirmé :

Le gouvernement du Canada doit réfléchir très sérieusement aux conséquences de l'octroi de nouveaux droits à ces sociétés européennes, entre autres celui de poursuivre les gouvernements élus du Canada, non pas devant nos tribunaux bien établis et respectés, mais plutôt devant un groupe d'arbitrage commercial sans obligation de rendre des comptes, protégé par le secret et dont les décisions ne peuvent être portées en appel.

Marchés publics

Selon le résumé technique, le Canada et l'UE accorderaient mutuellement un accès préférentiel à un large éventail de biens et services à être fourni aux entités des différents paliers gouvernementaux par l'entremise de marchés publics. Cet accès serait accordé en fonction de seuils établis pour différents types de biens et services. Ces seuils sont énumérés dans le résumé technique et sont présentés dans le tableau 2 de l'Annexe A.

La plupart des témoignages concernant les dispositions sur les marchés publics ont porté sur l'accès qu'offrirait le Canada aux entreprises de l'UE en matière de marchés d'approvisionnement municipaux. [Marianne Alto](#), conseillère, ville de Victoria, et [M. Trew](#) ont dit craindre que les entités publiques canadiennes, en particulier les villes, perdent la latitude d'inclure des exigences liées au contenu local dans leurs contrats d'approvisionnement. Selon eux, cette perte de latitude limiterait la capacité des villes à maximiser les retombées économiques et à créer des emplois au niveau local.

[M. Corrigan](#) a abondé dans le même sens que Mme Alto et M. Trew en affirmant que « [l']accord empêchera par exemple les municipalités d'utiliser l'approvisionnement comme outil de développement socio-économique en exigeant qu'elles n'accordent aucune préférence aux entreprises, aux biens et aux services locaux. » [Stephen Ross](#), directeur général, Cherubini Group of Companies, et [M. Clarke](#) ont énoncé des préoccupations similaires en lien avec la marge de manœuvre que conserveraient les différents ordres de gouvernement afin de favoriser les retombées au niveau local lorsqu'ils font un appel d'offres.

Ceci étant dit, au sujet de la capacité de sa municipalité de faire concurrence à un marché de 500 millions de personnes, M. Banman a dit : « À la lumière des récentes statistiques qui ont été publiées par le conseil scolaire, nous sommes parmi les 10 villes les plus scolarisées au Canada. C'est, du moins, le cas de ma région. Je ne peux pas parler pour tout le Canada. Donc [...] je dis: « Allons-y ». »

En ce qui a trait aux seuils proposés dans l'AECG Canada-UE, [M. Savage](#) a noté que ces seuils sont quelque peu inférieurs à ceux recherchés par la Fédération canadienne des municipalités, ce qui pourrait mener à des délais liés aux processus d'appels d'offres. Il a dit : « nos processus d'approvisionnement pourraient être plus longs parce qu'il faudrait afficher les appels d'offres plus longtemps afin de veiller à ce que les fournisseurs de l'UE aient l'occasion d'y répondre. »

Au sujet de l'impact de l'AECG Canada-UE sur les processus d'approvisionnement, [Mme Alto](#) a indiqué que les dispositions en matière de marchés publics pourraient engendrer « d'importants risques de litiges et une augmentation des coûts administratifs, puisque les administrations locales [seraient] forcées de rendre compte de leurs choix en matière d'approvisionnement et de les défendre ainsi que de répondre aux appels juridiques ou administratifs à l'égard de ces choix. »

Des témoins se sont toutefois exprimés sur les avantages en lien avec les dispositions relatives aux marchés publics annoncées dans le résumé technique. Par exemple, [M. Finlayson](#) a soutenu que le Canada devrait être avantagé par un accès réciproque aux marchés publics avec ceux de l'UE puisque le marché de l'approvisionnement public de l'UE est beaucoup plus important que celui du Canada.

En outre, [M. Vidler](#) a soutenu que les dispositions en matière de marchés publics dans l'AECG Canada-UE offriraient non seulement de nouveaux débouchés aux entreprises canadiennes sur le marché de l'UE, mais pourraient également encourager une concurrence entre les fournisseurs de services au Canada. Dans le même ordre d'idée, [M. Finlayson](#) a affirmé que « les contribuables canadiens devraient également envisager d'un bon oeil l'accroissement de la concurrence dans tout le domaine des marchés publics, puisqu'il s'agit d'un facteur de réduction des prix et d'accroissement de la qualité et de la transparence. »

Propriété intellectuelle

Certains témoins ont profité de leur témoignage afin de partager leur opinion quant à la protection des droits de propriété intellectuelle, la majorité d'entre-eux portant leur attention sur la protection des brevets relatifs aux produits pharmaceutiques.

En vertu de ce qui est indiqué dans le résumé technique, on a expliqué au Comité que le Canada accepterait de fournir une protection supplémentaire aux produits pharmaceutiques protégés par des brevets au Canada. La protection additionnelle comprendrait une extension de la durée des brevets de deux ans afin de compenser la perte de temps occasionnée par les procédures réglementaires encadrant l'approbation des produits pharmaceutiques. Le Canada s'engagerait également de manière générale à veiller à ce que les parties à un litige relativement à un brevet spécifique se voient accorder des droits d'appel effectifs.

[Andrew Casey](#), président et chef de la direction, BIOTECanada, a expliqué qu'afin d'attirer les capitaux d'investissement au Canada dans des secteurs novateurs, comme celui de la biotechnologie, le gouvernement doit garantir aux investisseurs potentiels que la propriété intellectuelle sera protégée adéquatement au pays.

Dans le même ordre d'idées, [Russell Williams](#), président, Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D), a fait valoir que le Canada accusait un retard en ce qui a trait à la protection de la propriété intellectuelle des sciences de la vie par rapport à d'autres partenaires commerciaux. Selon lui, « [g]râce à l'AECG, le Canada prend une mesure de plus pour arriver à davantage d'équité quant aux investissements en sciences de la vie et envoie un message positif aux investisseurs internationaux en leur signalant que le Canada est un marché qui appuie l'innovation. » Dans une lettre envoyée au Comité, M. Williams a également affirmé : « S'agissant des modifications du régime de [propriété intellectuelle] convenues dans l'AECG [Canada-UE] et des investissements de l'industrie, je me permets d'attirer votre attention sur une étude très fouillée qui vient tout juste d'être publiée par le Conference Board du Canada et qui conclut que ces modifications devraient faire du Canada un pays plus attrayant pour les investissements dans la recherche fondamentale et appliquée, sans avoir pour autant d'incidence sur les prix des médicaments, à court et à moyen terme. »⁸

En outre, [Debbie Benczkowski](#), chef des opérations, Société Alzheimer du Canada, et [Durhane Wong-Rieger](#), présidente-directrice générale, Organisation canadienne des maladies rares, ont fait savoir au Comité que l'AECG Canada-UE représenterait une occasion d'améliorer la qualité de vie de personnes vivant avec des maladies chroniques ou des maladies rares, car les dispositions qui modifieraient le régime de propriété

8 Russell Williams, Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D), Lettre envoyée au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes, 16 avril 2014.

intellectuelle visant les produits pharmaceutiques favoriseraient la recherche et l'innovation en matière de nouveaux médicaments au Canada.

[Marc-André Gagnon](#), professeur adjoint, École d'administration et de politiques publiques, Université Carleton, témoignant à titre personnel, a toutefois contredit l'argument que l'accroissement de la protection intellectuelle des médicaments brevetés au Canada incitera les compagnies pharmaceutiques à investir davantage en recherche et développement au pays. Celui-ci a précisé:

De 2000 à 2012, la courbe des revenus de l'industrie des médicaments brevetés au Canada affiche une forte croissance. Or les dépenses en recherche-développement stagnent ou même déclinent. Selon moi, la logique voulant que plus on aura de revenus, plus on investira, relève de la pensée magique. D'ailleurs, dans son dernier rapport annuel publié en octobre dernier, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés disait clairement qu'il fallait arrêter de croire que le gonflement des prix des médicaments allait entraîner, comme par magie, plus d'investissements. Cette logique ne tient pas; il n'y a pas de causalité.

Les représentants de l'industrie du médicament générique ont partagé un constat plus mitigé quant à l'impact possible des dispositions en matière de protection de la propriété intellectuelle de l'AECG. Bien que [M. Keon](#) se soit montré heureux du fait que l'accord ne devrait pas se traduire par des modifications au régime de protection des données nationales, telles que demandées par l'UE, il s'est toutefois montré déçu de la prolongation de la durée des brevets. Il a également fait valoir que la prolongation des brevets « aura un coût » pour le Canada.

L'idée d'une possible augmentation du coût des médicaments au Canada en raison des dispositions sur la propriété intellectuelle énoncées dans le résumé technique a été soulevée par plusieurs témoins au cours de l'étude. [Mr. Cox](#), [M. Gagnon](#), [M. Clarke](#), [M. Mcbane](#), [M. Trew](#) et [James Hutt](#), coordonnateur, Nova Scotia Citizens Health Care Network, ont tous partagé l'opinion que les dispositions annoncées dans le résumé technique prolongeant la durée des brevets pour les produits pharmaceutiques retarderaient l'entrée des génériques sur le marché, et que cela mènerait ainsi à une hausse des coûts liés à l'achat des médicaments au pays.

[Mme Wong-Rieger](#), de son côté, a expliqué qu'elle était consciente des préoccupations concernant les répercussions possibles sur les frais de soins de santé au Canada, mais qu'elle estimait que les avantages à long terme de l'AECG Canada-UE seraient plus importants.

Dans l'éventualité d'une augmentation du coût des médicaments découlant de l'AECG, [l'honorable Ed Fast](#) a fait savoir au Comité que le gouvernement fédéral était disposé à indemniser les provinces et les territoires canadiens. Néanmoins, certains témoins ont exprimé leur scepticisme quant aux effets économiques réels d'une telle indemnisation.

Des témoins ont également discuté de la question des indications géographiques. On a dit au Comité que le gouvernement fédéral a accepté diverses mesures pour répondre aux demandes de l'UE concernant 179 termes liés aux aliments et à la bière.

En ce qui concerne l'application des indications géographiques sur le marché canadien, l'Association des transformateurs laitiers du Canada, dans son mémoire soumis au Comité, a indiqué : « Il est important que l'application et la mise en place des indications géographiques soient effectuées d'une manière et selon un calendrier qui atténueront les répercussions sur l'industrie du fromage du Canada et qui permettront au marché et aux consommateurs de s'adapter aux changements⁹ ».

Conclusion

À la lumière des nombreux témoignages que le Comité a entendus lors de son étude portant sur l'AECG Canada-UE, le Comité est d'avis que la majorité des intervenants canadiens appuient l'accord et croient que les dispositions annoncées dans le résumé technique du 20 octobre 2013 sont, dans l'ensemble, dans l'intérêt des Canadiens.

Le Comité est d'avis que l'AECG permettrait aux entreprises canadiennes de profiter d'un accès privilégié au plus grand marché intégré du monde, incluant un bassin de 500 millions de consommateurs. Combiné avec l'ALENA, l'AECG fournirait aux entreprises canadiennes un accès privilégié à plus de 800 millions des consommateurs parmi les plus riches du monde. De plus, le Comité croit que l'AECG devrait augmenter la concurrence au pays, ce qui permettrait aux entreprises et aux consommateurs canadiens de bénéficier d'un accès amélioré aux biens et aux services européens ainsi qu'à ses chaînes d'approvisionnement.

Le Comité appuie la participation des provinces et des territoires canadiens dans le processus de négociation de l'AECG Canada-UE et croit que le support exprimé par toutes les provinces et tous les territoires suite à l'annonce de l'accord de principe entre les deux parties démontre que ceux-ci ont été consultés tout au long du processus et qu'un éventuel accord devrait générer des retombées positives pour toutes les régions du pays.

Le Comité constate toutefois que bien qu'un accord de principe ait été conclu entre le Canada et l'UE, de nombreuses étapes restent à compléter avant que l'AECG Canada-UE puisse entrer en vigueur, notamment la conclusion des discussions techniques qui se poursuivent toujours entre les deux parties. Le Comité estime que l'AECG devrait entrer en vigueur environ deux ans à partir du moment où les discussions techniques auront été conclues.

Le Comité prend note des craintes qui lui ont été partagées au cours de l'étude relativement à certaines dispositions incluses dans le résumé technique et en ce qui a trait à l'ampleur et à la portée des avantages que conférerait un AECG pour les Canadiens. Selon le Comité, les principales craintes émises lors des témoignages concernent l'impact

9 Association des transformateurs laitiers du Canada, Mémoire soumis au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes, 21 janvier 2014

possible de la prolongation de la durée des brevets pharmaceutiques sur le coût des médicaments au pays ainsi que l'impact d'un contingent d'importation accru de fromages fins européens sur le secteur canadien des produits laitiers.

À cet égard, le Comité est conscient que le gouvernement fédéral est disposé à indemniser certains intervenants ou les provinces et les territoires canadiens dans l'éventualité où les dispositions de l'accord auraient des retombées négatives sur le secteur laitier ou sur le prix des médicaments génériques.

Le Comité réalise également qu'il est important d'encourager tous les ordres de gouvernement, ainsi que le secteur privé, à mettre en place des stratégies afin d'aider les compagnies canadiennes, particulièrement les PME, à tirer pleinement avantage des dispositions de l'AECG Canada-UE.

En conséquence, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada publie le texte d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne dès que celui-ci aura été paraphé.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada développe un plan de communication visant à mieux faire connaître les dispositions de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne auprès de tous les intervenants canadiens qui seront affectés par ce dernier.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada fasse tout en son pouvoir afin que les dispositions contenues dans l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne entrent en vigueur le plus rapidement possible.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada appuie les entreprises canadiennes, y compris les petites et moyennes entreprises, qui chercheront à pénétrer le marché de l'Union européenne suite à l'entrée en vigueur de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Recommandation 5

Que, pour appuyer les exportateurs et les importateurs canadiens, le gouvernement du Canada prenne immédiatement les mesures suivantes :

- Entamer les négociations avec les provinces et les territoires pour éliminer les barrières au commerce entre ceux-ci.
- Évaluer comment l'infrastructure pourrait être améliorée de manière à ce que le transport de marchandises au Canada soit plus efficient et moins coûteux.
- Améliorer la procédure douanière pour les biens échangés entre le Canada et l'Union européenne, possiblement en offrant un traitement prioritaire à ces biens.

Recommandation 6

Que, avant la ratification de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, le gouvernement du Canada :

- établisse des indicateurs géographiques pour protéger les produits et les marques du Canada;
- s'assure que certaines grappes industrielles reconnues demeurent intactes, par exemple le secteur scientifique.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada utilise l'accord économique et commercial global avec l'Union européenne afin de se diriger vers des processus compatibles d'approbation des nouveaux produits, technologies et services en plus d'éliminer les barrières non tarifaires au commerce et aux investissements.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada continue de négocier d'autres accords économiques et commerciaux globaux afin d'accéder à de nouveaux marchés et de créer des occasions de croissance pour les entreprises canadiennes.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada continue de négocier l'inclusion de solides mesures visant à régler les différends entre un investisseur et un État et à protéger les investissements dans les accords commerciaux afin d'assurer la prévisibilité et la stabilité pour les investisseurs canadiens.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada publie le texte d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne dès que celui-ci aura été paraphé.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada développe un plan de communication visant à mieux faire connaître les dispositions de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne auprès de tous les intervenants canadiens qui seront affectés par ce dernier.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada fasse tout en son pouvoir afin que les dispositions contenues dans l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne entrent en vigueur le plus rapidement possible.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada appuie les entreprises canadiennes, y compris les petites et moyennes entreprises, qui chercheront à pénétrer le marché de l'Union européenne suite à l'entrée en vigueur de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Recommandation 5

Que, pour appuyer les exportateurs et les importateurs canadiens, le gouvernement du Canada prenne immédiatement les mesures suivantes :

- Entamer les négociations avec les provinces et les territoires pour éliminer les barrières au commerce entre ceux-ci.**
- Évaluer comment l'infrastructure pourrait être améliorée de manière à ce que le transport de marchandises au Canada soit plus efficient et moins coûteux.**
- Améliorer la procédure douanière pour les biens échangés entre le Canada et l'Union européenne, possiblement en offrant un traitement prioritaire à ces biens.**

Recommandation 6

Que, avant la ratification de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, le gouvernement du Canada :

- **établit des indicateurs géographiques pour protéger les produits et les marques du Canada;**
- **s'assure que certaines grappes industrielles reconnues demeurent intactes, par exemple le secteur scientifique.**

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada utilise l'accord économique et commercial global avec l'Union européenne afin de se diriger vers des processus compatibles d'approbation des nouveaux produits, technologies et services en plus d'éliminer les barrières non tarifaires au commerce et aux investissements.

Recommandation 8

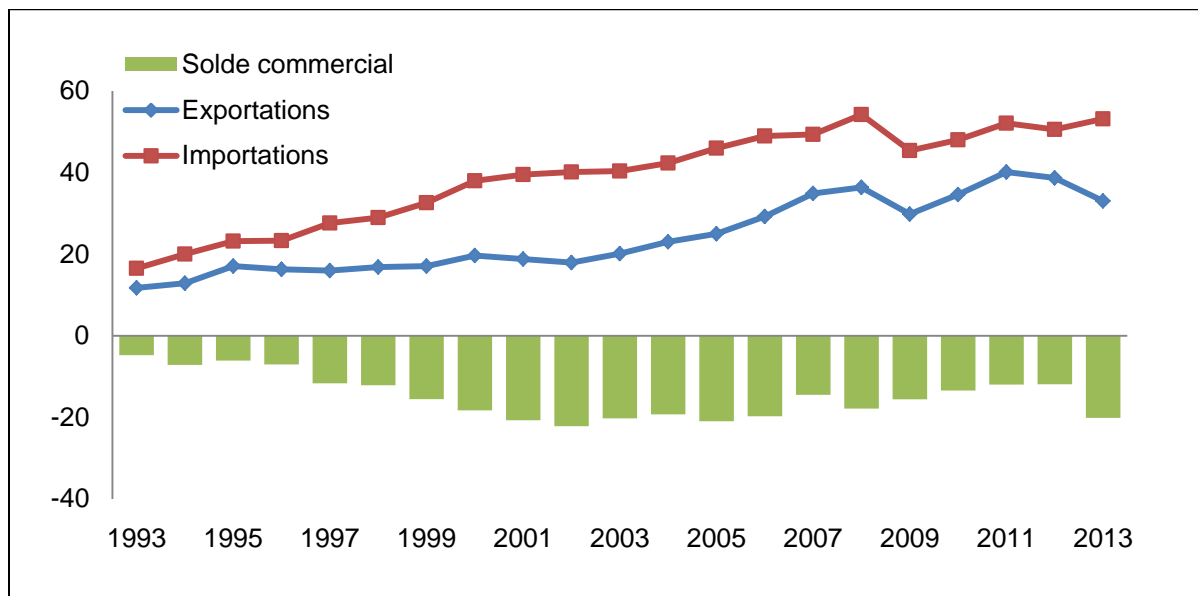
Que le gouvernement du Canada continue de négocier d'autres accords économiques et commerciaux globaux afin d'accéder à de nouveaux marchés et de créer des occasions de croissance pour les entreprises canadiennes.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada continue de négocier l'inclusion de solides mesures visant à régler les différends entre un investisseur et un État et à protéger les investissements dans les accords commerciaux afin d'assurer la prévisibilité et la stabilité pour les investisseurs canadiens.

ANNEXE A : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Graphique 1 – Valeur du commerce de marchandises du Canada avec l'Union européenne, de 1993 à 2013
Milliards de \$



Source : Industrie Canada, [Données sur le commerce en direct](#).

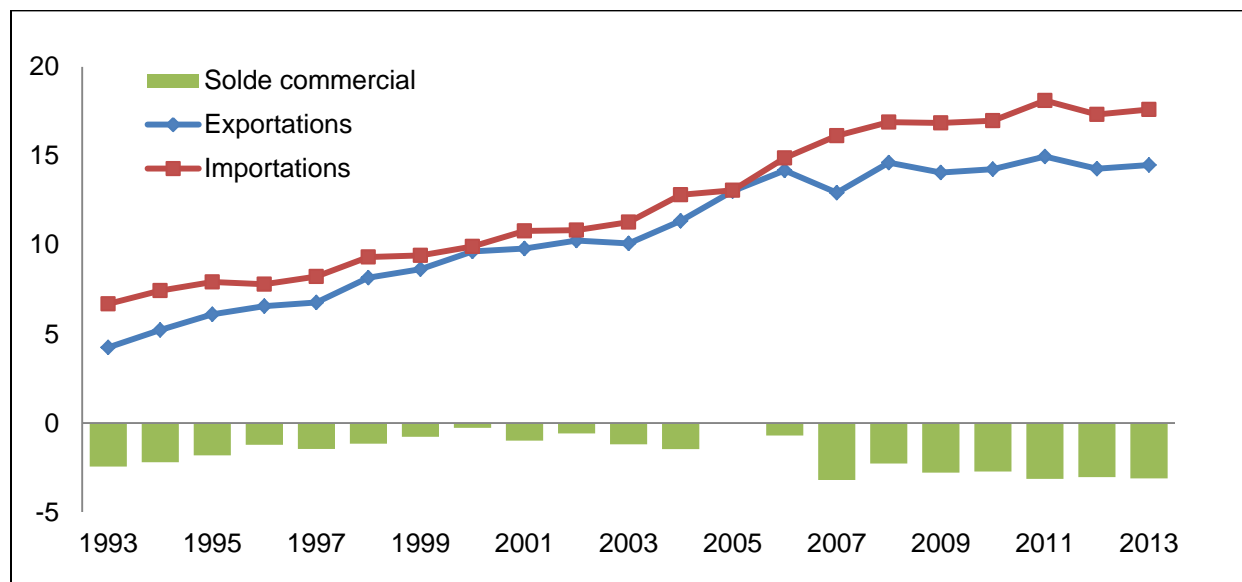
Tableau 1 – Principales exportations canadiennes vers l'Union européenne et importations canadiennes en provenance de l'Union européenne en 2013
Milliards de \$

Exportations		Importations	
Produits	Valeur	Produits	Valeur
Or	7.6	Médicaments	4.4
Diamants	1.5	Automobiles	4.3
Minerais de fer et leurs concentrés	1.5	Pétrole, autre que brut	3.3
Uranium et autres éléments chimiques radioactifs, isotopes radioactifs et leurs mélanges ou résidus	1.3	Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz	2.0
Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz	1.2	Pétrole brut	1.2
Hélicoptères, véhicules aériens et véhicules spatiaux	1.1	Pièces d'hélicoptères, de véhicules aériens, de véhicules spatiaux et d'autres aéronefs non-motorisés	1.2
Pétrole, autre que brut	1.0	Vins et moûts de raisins	1.1
Médicaments	0.9	Antisérums et autres constituants du sang et composés hétérocycliques	0.9
Pétrole brut	0.8	Pièces de véhicules automobiles (à l'exclusion des carrosseries, châssis et moteurs)	0.7
Mattes de nickel, sinters d'oxydes de nickel et autre produits de la métallurgie du nickel	0.7	Pièces d'engins de chantier	0.6

Note : Cette liste est fondée sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) au niveau des quatre chiffres (SH4).

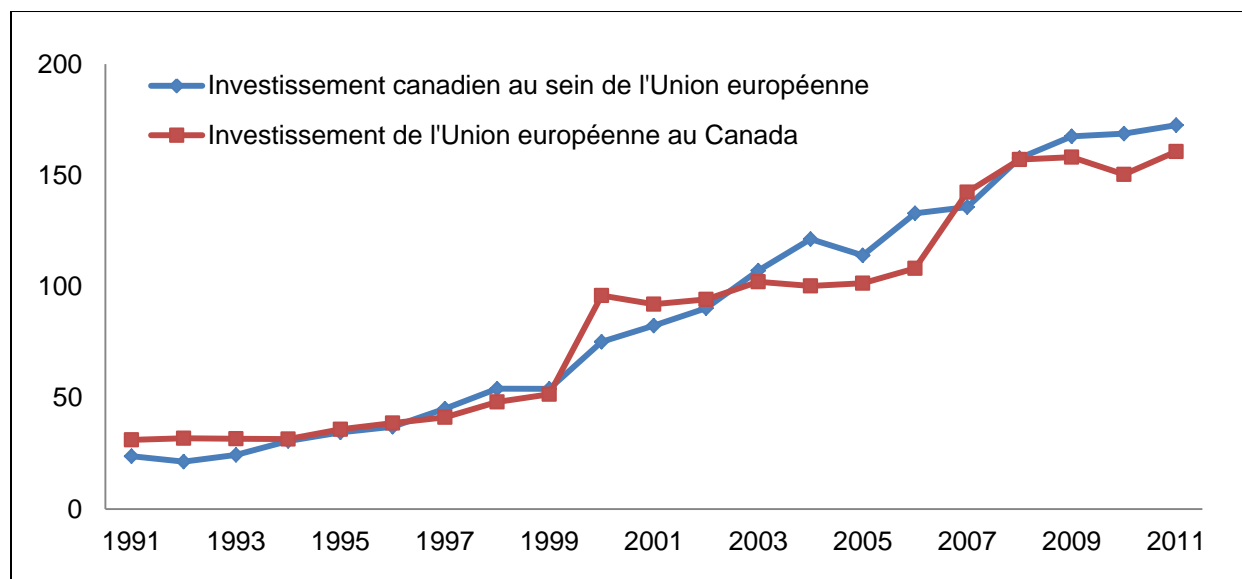
Source : Industrie Canada, [Données sur le commerce en direct](#).

Graphique 2 – Valeur du commerce de services du Canada avec l'Union européenne, de 1993 à 2013
Milliards de \$



Source : Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, [Statistiques sur l'économie, le commerce et l'investissement](#).

Graphique 3 – Investissement direct à l'étranger, de 1991 à 2011
Milliards de \$



Source : Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, [Statistiques sur l'économie, le commerce et l'investissement](#).

Tableau 2 – Seuils spécifiés dans le *Résumé technique des résultats des négociations finales* pour différents types de biens et services à être fournis aux entités gouvernementales du Canada et de l'Union européenne

Canada		Union européenne	
Entités	Seuil (\$)	Entité	Seuil (€)
Provinces et territoires : pour les entités gouvernementales, incluant le secteur des municipalités, des établissements d'enseignement supérieur, des écoles et des hôpitaux	315,000	Entités européennes et entités des gouvernements centraux des États membres	130,000
Gouvernement fédéral	205,000	Entités des gouvernements sous-centraux (entités régionales ou locales et organismes gouvernementaux régis par une loi publique, dont les hôpitaux, les écoles, les universités et les services sociaux)	200,000
Autres entités gouvernementales, incluant des sociétés de la Couronne et entités non liées des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux	560,000	Autres entités sous-centrales	355,000
Secteur des services publics (toutes les administrations publiques)	630,000	Secteur des services publics	400,000
Services de construction (toutes les administrations publiques)	7,800,000	Services de construction (toutes les entités)	5,000,000

Note : Le tableau 2 doit être lu conjointement avec le *Résumé technique des résultats des négociations finales* car celui-ci énonce un certain nombre d'exceptions et de réserves. Les sommes en dollar ou en euro sont tirées du taux de conversion utilisé dans le *Résumé technique des résultats des négociations finales*.

Source : Gouvernement du Canada, [Résumé technique des résultats des négociations finales](#).

ANNEXE B

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement</p> <p>Ed Fast, ministre du commerce international</p> <p>Ana Renart, négociatrice commerciale en chef adjointe, Canada-Union européenne</p> <p>Steve Verheul, négociateur commercial en chef, Canada-Union européenne</p>	2013/11/07	4
<p>Conseil canadien des pêches</p> <p>Patrick McGuinness, président</p> <p>Conseil canadien du porc</p> <p>Martin Rice, directeur exécutif</p> <p>Jean-Guy Vincent, président</p> <p>Manufacturiers et exportateurs du Canada</p> <p>Jayson Myers, président et chef de la direction, Bureau national</p> <p>Unifor</p> <p>Jerry Dias, président national</p> <p>Angelo DiCaro, représentant national, Département de recherche</p>	2013/11/19	5
<p>Association des produits forestiers du Canada</p> <p>Catherine Cobden, vice-présidente exécutive</p> <p>BIOTECanada</p> <p>Andrew Casey, président et chef de la direction</p> <p>Canadian Cattlemen's Association</p> <p>John Masswohl, directeur, Relations gouvernementales et internationales</p> <p>Producteurs laitiers du Canada</p> <p>Yves Leduc, directeur, Commerce international</p> <p>Ron Versteeg, vice-président</p>	2013/11/21	6
<p>Atlantic Grains Council</p> <p>Neil Campbell, représentant, Directeur général, Prince Edward Island Grain Elevators Corporation</p> <p>Michael Delaney, directeur du conseil, Directeur de l'Atlantique, Producteurs de grains du Canada</p>	2013/11/25	7

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Cherubini Group of Companies Stephen Ross, directeur général</p> <p>Halifax Gateway Council Joyce Carter, présidente Nancy Phillips, directrice exécutive</p> <p>Nova Scotia Citizens Health Care Network James Hutt, coordonnateur</p> <p>Nova Scotia Fish Packers Association Marc Surette, directeur exécutif</p>	2013/11/25	7
<p>À titre personnel John Cody, Gus Etchegary, président, Community Fisheries Alliance Winston Fiander, défenseur, Pêches communautaires</p> <p>Clearwater Fine Foods inc. John Risley, président et directeur général</p> <p>Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse Rick Clarke, président</p> <p>Halifax Regional Municipality Fred Morley, représentant, Premier vice-président et économiste en chef, Greater Halifax Partnership Mike Savage, maire</p>	2013/11/26	8
<p>Autorité aéroportuaire internationale d'Halifax Jerry Staples, vice-président, Service aérien, marketing et développement</p> <p>Dalhousie University Martha Crago, vice-présidente, Recherche</p> <p>Eastern Shore Fisherman's Protective Association Peter Connors, président</p> <p>Halifax Port Authority George Malec, vice-président, Prospection et exploitation Cathy McGrail, directrice par intérim, Relations stratégiques</p>	2013/11/26	9

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Manufacturiers et exportateurs du Canada Ann Janega, vice-présidente, Division de la Nouvelle-Écosse</p> <p>Saint Mary's University J. Colin Dodds, président et vice-chancelier</p>	2013/11/26	9
<p>Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture Ruth Salmon, directrice exécutive</p> <p>Association canadienne du médicament générique Jody Cox, directrice, Relations gouvernementales fédérales Jim Keon, président</p> <p>Conseil canadien des chefs d'entreprise Ailish Campbell, vice-présidente, Politique internationale et budgétaire</p> <p>Conseil canadien du canola Jim Everson, vice-président, Relations gouvernementales</p>	2013/12/03	10
<p>À titre personnel John Curtis, agrégé supérieur, Institut C.D. Howe (Toronto) et le International Centre for Trade and Sustainable Development (Genève), professeur auxiliaire, Queen's University</p> <p>Canadian Canola Growers Association Jan Dyer, directrice, Relations gouvernementales</p> <p>Consider Canada City Alliance Mike Darch, président Bruce Lazenby, membre du conseil d'administration, Président et directeur général, Investir Ottawa</p> <p>Institut international du développement durable Howard Mann, conseiller principal en droit international</p>	2013/12/05	11
<p>Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D) Darren Noseworthy, représentant, Vice-président et avocat général, Pfizer Canada Russell Williams, président</p> <p>Forum sur le commerce Canada-Europe Jason Langrish, directeur exécutif</p>	2013/12/10	12

Organisations et individus	Date	Réunion
Organisation canadienne des maladies rares Durhane Wong-Rieger, présidente-directrice générale	2013/12/10	12
Société Alzheimer du Canada Debbie Benczkowski, chef des opérations		
Spiritueux Canada C.J. Helie, vice-président exécutif Jan Westcott, président et chef de la direction		
Alliance canadienne du commerce agroalimentaire Martin Rice, administrateur	2014/01/28	13
Association canadienne de la technologie de l'information Lynda Leonard, vice-présidente principale		
Coalition canadienne de la santé Michael McBane, directeur exécutif		
Conseil des Canadiens Stuart Trew, chargé de la campagne sur le commerce		
Association canadienne des constructeurs de véhicules Mark Nantais, président	2014/01/30	14
Délégation de l'Union européenne au Canada Marie-Anne Coninx, ambassadeur Karsten Mecklenburg, chef, Section des affaires économiques et commerciales		
UPS Canada Cristina Falcone, vice-présidente, Affaires publiques		
BC Technology Industry Association Bill Tam, président et chef de la direction	2014/02/03	15
British Columbia Dairy Association Stan Van Keulen, membre du conseil d'administration		
Business Council of British Columbia Jock Finlayson, vice-président directeur et chef responsable des politiques		
Coast Forest Products Association Susan Gagnon, directrice, Communications et recherche		

Organisations et individus	Date	Réunion
Coast Forest Products Association Rick Jeffery, président et chef de la direction	2014/02/03	15
CUPE BC Blair Redlin, conseiller en recherche		
Farm House Natural Cheeses Debra Amrein-Boyes, présidente		
Freybe Gourmet Foods Sven Freybe, président		
LifeSciences British Columbia Paul Drohan, président et chef de la direction Gordon McCauley, président du conseil d'administration		
Municipalité de Burnaby Derek Corrigan, maire Sav Dhaliwal, conseiller		
Ville d'Abbotsford Bruce Banman, maire		
Ville de Victoria Marianne Alto, conseillère		
Wavefront Wireless Commercialization Centre Society James Maynard, président et chef de la direction		
À titre personnel Marc-André Gagnon, professeur adjoint, École d'administration et de politiques publiques, Carleton University	2014/02/13	18
Association des armateurs canadiens Robert Lewis-Manning, président Debbie Murray, directrice, Politiques et affaires réglementaires		
BlackBerry Morgan Elliott, directeur principal, Relations gouvernementales	2014/02/13	18
Canada's Technology Triangle inc. John Jung, chef de la direction		
À titre personnel Gus Van Harten, professeur agrégé, Osgoode Hall Law School, Université York	2014/02/25	19

Organisations et individus	Date	Réunion
Association des fromagers artisans du Québec Louis Arsenault, président	2014/02/25	19
GreenField Speciality Alcohols Inc. Gary McInerney, vice-président, Ventes et marketing		
Xerox Canada Emechete Onuoha, vice-président, Affaires gouvernementales mondiales, Canada		
Alliance Grain Traders Inc. Murad Al-Katib, président-directeur général	2014/03/04	20
Bühler Industries Inc. Willy Janzen, directeur financier		
Chambre de commerce du Canada Cam Vidler, directeur, Politique internationale		
Syndicat canadien de la fonction publique Graham Cox, agent principal de recherche, Service de la recherche		

ANNEXE C

LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture
Association canadienne du médicament générique
Association des fromagers artisans du Québec
Association des transformateurs laitiers du Canada
Autorité aéroportuaire internationale d'Halifax
BC Technology Industry Association
Clearwater Fine Foods inc.
Cody, John
Conseil des Canadiens
CUPE BC
Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse
Fiander, Winston
Gagnon, Marc-André
Greater Halifax Partnership
Halifax Port Authority
Halifax Regional Municipality
Institut international du développement durable
Municipalité de Burnaby
Producteurs laitiers du Canada
Unifor
Ville de Victoria
Wavefront Wireless Commercialization Centre Society

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions n^{os} 4-15, 18-20, 30 et 32-33](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

L'hon. Rob Merrifield

**Rapport supplémentaire
de l'Opposition officielle
Nouveau Parti démocratique du Canada**

Introduction

Le Nouveau Parti démocratique (NDP) considère que le commerce international est la pierre angulaire de la croissance économique et de la prospérité futures du Canada. Tout au long de l'évolution du Canada en tant que nation commerçante, la politique commerciale a joué un rôle de pivot dans la vie des Canadiens d'un océan à l'autre. Comme plus de 60 % du produit intérieur brut du Canada est relié aux échanges commerciaux, nous croyons que le Canada doit mettre un point d'honneur à diversifier et à développer ses relations commerciales.

C'est pour cela que les néo-démocrates soutiennent les efforts visant à élargir les échanges commerciaux avec l'Union européenne (UE). Composée de démocraties modernes, qui sont dotées de normes généralement élevées en matière de travail, de droits de la personne et d'environnement, et qui représentent quelque 500 millions de consommateurs ayant un revenu relativement élevé, l'Union européenne offre des conditions favorables au Canada pour l'amélioration des relations économiques. L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne est une excellente occasion d'affermir les liens commerciaux avec 28 pays européens et d'en assurer la pérennité.

Plusieurs secteurs de l'économie canadienne tireraient profit d'une entente bien structurée avec l'Union européenne. La réduction des droits de douane et l'amélioration des processus réglementaires dans plusieurs secteurs — céréales, bœuf et porc, fruits de mer, technologies de l'information et des communications — se traduira par de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises canadiennes. Les consommateurs canadiens seront également bien placés pour réaliser des gains considérables.

Il est cependant clair qu'une politique commerciale bien structurée et orientée vers des résultats positifs pour le Canada doit s'appuyer sur de solides assises. Selon les néo-démocrates, cela comprend une vaste stratégie qui appuie les secteurs clés et nouveaux de l'industrie, des politiques nationales consciencieuses dans les portefeuilles connexes, des relations entre le gouvernement et le secteur privé qui sont empreintes de collaboration et un bon service des délégués commerciaux qui aide les importateurs et les exportateurs canadiens à profiter le plus possible des possibilités commerciales. Il faut aussi des accords bien négociés qui sont stratégiquement fiables, qui bénéficient d'un large soutien public et qui reflètent les intérêts et les valeurs chers aux Canadiens.

Malheureusement, le gouvernement conservateur n'a pas été à la hauteur de ces exigences. En témoignent les piètres résultats qu'il n'a cessé d'enregistrer selon l'ensemble des données commerciales :

- Le compte courant du Canada, qui affichait un excédent de 20,3 milliards de dollars en 2006, était déficitaire de 60,7 milliards de dollars en 2013, un revirement négatif de quelque 80 milliards de dollars, soit une perte de 10 milliards de dollars pour chacune des années sous le régime des conservateurs;
- Le déficit du secteur manufacturier du Canada a quadruplé sous le régime conservateur, atteignant le niveau ahurissant de 110,4 milliards de dollars en 2013;
- Le pourcentage des exportations du Canada qui sont fondées sur les ressources s'est accru de 50 % au cours des sept dernières années, renversant la courbe de production à valeur ajoutée établie de longue date et plus typique d'une économie industrielle moderne.

Il faut indiquer que le gouvernement conservateur refuse de communiquer le texte de l'AECG aux Canadiens bien qu'il affirme qu'un accord ait bel et bien été conclu. Les néo-démocrates soutiennent depuis toujours que, sans le texte définitif de l'Accord et sans de vastes consultations, on ne saurait évaluer l'impact véritable de l'AECG sur les Canadiens et sur leur économie. Ils estiment que le détail d'un accord global est important, et les témoignages adressés au Comité abondent majoritairement dans ce sens.

Par conséquent, à l'instar de la grande majorité de témoins qui ont comparu devant le Comité, même si nous sommes favorables à l'idée que le Canada cherche à établir d'excellentes relations économiques avec l'UE, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'AECG de manière concluante à moins de pouvoir en étudier de près les conditions et de mener de larges consultations afin d'en déterminer l'incidence globale. Quoi qu'il en soit, il ressort de l'étude en question des thèmes très clairs qui, à notre avis, méritent d'être relevés et soulignés dans le présent rapport.

Processus

Le NPD considère que de vastes consultations publiques dignes de foi sont essentielles à l'élaboration d'une solide position pour les négociateurs commerciaux du Canada. De l'avis des néo-démocrates, le gouvernement du Canada devrait se faire un point d'honneur de mener des négociations commerciales selon les principes de transparence et de responsabilité.

Malheureusement, le gouvernement conservateur n'a pas mené de véritables consultations publiques auprès des principaux intervenants dans la société canadienne au cours du processus de l'AECG. Nous croyons que la position canadienne à l'égard de cet accord n'est pas suffisamment éclairée et qu'elle

s'appuie sur une base de consultation trop restreinte par rapport à ce qui était possible et souhaitable.

Les municipalités et autres administrations infraprovinciales, les Premières Nations, maints secteurs d'activité industrielle, le milieu syndical, les organismes œuvrant à défendre l'intérêt public, les organismes environnementaux, les universitaires, les experts en commerce et les Canadiens mêmes sont parmi les intervenants clés qui ont été ignorés du gouvernement conservateur pendant le processus de l'AECG. Les témoignages qu'a reçus le Comité montrent bien qu'un nombre très limité d'organismes ont bénéficié d'un accès privilégié pour se faire entendre des négociateurs du gouvernement et pour être informés par eux.

Nous déplorons la façon dont cet accord a été négocié, sans la participation pleine et entière des syndicats, des ONG environnementales et d'autres groupes de la société civile du Canada. L'AECG est un accord commercial qui se distingue de tous les autres que nous avons déjà vus, et pourtant les préoccupations du public soulevées par les travailleurs et d'autres groupes ont été marginalisées et laissées de côté.

- Jerry Dias, Unifor, 19 novembre 2013

La préparation de l'accord s'est faite sans qu'il y ait de véritable consultation auprès des municipalités... L'absence de consultation au sujet des détails de l'accord entraînera inévitablement l'inclusion de règles qui auront un effet négatif sur les politiques d'approvisionnement à l'échelle locale.

- Derek Corrigan, maire de Burnaby, 3 février 2014

Par ailleurs, nous ne croyons pas que les négociations relatives à l'AECG ont été menées avec suffisamment de transparence et d'ouverture. À cet égard, un témoin a indiqué :

Le secret qui entoure l'AECG [...] est inacceptable.

- Gus Etchegary, président, Fisheries Community Alliance, 26 novembre 2013

D'autres pays essaient de hausser la barre pour la tenue de véritables consultations et la transparence dans les négociations commerciales. Par exemple, le représentant commercial des États-Unis a communiqué des documents provisoires et mis à la disposition de tous les membres du Congrès le texte du projet d'entente lors des négociations du Partenariat transpacifique. La Commission européenne a publié le détail du chapitre de l'AECG sur l'investissement dans le contexte des pourparlers commerciaux UE-États-Unis et elle a favorisé des consultations ouvertes auprès de la population européenne afin d'orienter ses grandes décisions.

Se démarquant de ses alliés, le gouvernement conservateur a refusé de rendre compte périodiquement de l'avancement des travaux ou de communiquer tout texte sur la négociation de l'AECG aux parlementaires et au public pour information ou avis. Le NPD craint que ce voile de mystère mine la position de négociation du gouvernement canadien et débouche sur un piètre accord pour les Canadiens.

Enfin, il semble que le gouvernement conservateur n'ait pas l'intention de lever le voile sur l'AECG avant d'en avoir conclu les modalités, comptant le présenter au Parlement et aux Canadiens comme un fait accompli. Les néo-démocrates redoutent cette approche, car elle empêche les intervenants clés et les Canadiens mêmes de donner leur opinion sur cet accord qui aura d'importantes conséquences pour la nation.

Emplois

Pour les néo-démocrates, la création et le maintien de bons emplois qui permettent de subvenir aux besoins des familles devraient être une priorité dans les négociations de l'AECG. Nous reconnaissons que cet accord pourrait favoriser la création d'emplois de qualité pour les Canadiens en ouvrant l'accès à de nouveaux marchés en Europe et au Canada pour le commerce et l'investissement. Selon nous, pour créer une économie moderne, durable et industrielle, il est nécessaire d'encourager la production à valeur ajoutée dans les secteurs des ressources du Canada et de créer des biens et des services plus durables.

Au dire de nombreux témoins, l'AECG aurait une incidence positive nette sur les emplois au Canada. En revanche, d'autres témoins estimaient qu'il pourrait nuire à l'emploi dans certains secteurs. Et d'autres encore ont souligné qu'il n'y a pas de corrélation automatique entre les accords commerciaux et les emplois, et que cela dépend en grande partie de la teneur précise des accords, de la nature des politiques économiques et des pays visés.

Au lieu d'aborder cette question critique en se fondant sur les faits, le gouvernement conservateur a décidé d'ourdir une campagne de propagande qui fait plus de tort que de bien. Les conservateurs se fient continuellement aux chiffres hypothétiques de 2008 sur la création d'emplois liés à l'AECG, chiffres qui, au demeurant, sont dépassés et qui ont été établis à partir d'une méthodologie qui s'est révélée erronée ainsi qu'à partir d'hypothèses économiques irréalistes.

Pour essayer de déterminer avec un tant soit peu d'exactitude combien d'emplois réels on escomptait créer au Canada, les néo-démocrates ont demandé aux témoins représentant le secteur privé lors des audiences de fournir des estimations précises du nombre d'emplois qui seraient créés au sein de leurs organismes ou secteurs grâce à l'AECG. Personne n'a pu fournir de

chiffres précis. Et cela se comprend, car comme le montre l'analyse effectuée par l'Opposition officielle, ces témoins n'ont cessé de déclarer que, sans le texte définitif de l'Accord, ils n'étaient pas en mesure de fournir au Comité une estimation de la croissance de l'emploi qui résulterait de l'Accord.

Comme on l'a indiqué, des témoins redoutaient d'éventuelles pertes d'emplois dans les secteurs à valeur ajoutée et manufacturier. Ils ont signalé des pertes d'emplois dans divers secteurs allant de la construction d'automobiles en Ontario à la fabrication de l'acier en Nouvelle-Écosse, en passant par la transformation des produits de la pêche à Terre-Neuve.

L'économiste d'Unifor, Jim Stanford, prévoit que l'accord pourrait coûter au Canada quelque 150 000 emplois dans le secteur de la fabrication. Il s'agit là d'un scénario de la pire éventualité fondé sur divers facteurs, mais même le scénario de la meilleure éventualité nous coûterait des dizaines de milliers d'emplois.

- Jerry Dias, Unifor, 19 novembre 2013

[...] cela permettra à des Canadiens et à des navires-usines étrangers de pêcher le poisson canadien et de le revendre, sans qu'il soit transformé, directement à des exploitants d'usines de l'Union européenne, qui le transformeront et le vendront directement sur le marché européen, ce qui aura pour effet d'éliminer des milliers d'emplois des secteurs primaire et secondaire à Terre-Neuve [...]

- Gus Etchegary, Fisheries Community Alliance, 26 novembre 2013

Les néo-démocrates analyseront avec soin le texte définitif de l'AECG pour en évaluer l'incidence globale sur l'emploi, aux niveaux qualitatif et quantitatif.

Soins de santé et coûts en hausse

De nombreux témoins ont fait part au Comité des coûts élevés qu'entraîneraient les changements prévus dans l'AECG relativement à la propriété intellectuelle au Canada. Les changements les plus importants sont l'augmentation anticipée de la durée des brevets, l'exclusivité des données qu'ils renferment et les nouveaux droits d'appel des titulaires de brevets de médicaments qui souhaitent contester la concurrence des fabricants de médicaments génériques devant la Cour fédérale. Des témoins représentant l'industrie pharmaceutique et des experts de la politique en matière de santé publique ont affirmé que ces changements se traduiront par une énorme augmentation des coûts des médicaments d'ordonnance au Canada en retardant l'introduction de médicaments génériques moins chers. Selon ces témoins, les coûts accrus pour les Canadiens seraient de 850 millions de dollars à 2,8 milliards de dollars chaque année.

[...] les concessions consenties par le gouvernement fédéral pour sceller l'accord retarderont l'arrivée sur le marché de médicaments génériques à prix concurrentiels. Ce retard ajoutera chaque année de 850 millions à 1,65 milliard de dollars, ce qui représente une hausse maximale de 13 %, au prix total des médicaments que paient annuellement les Canadiens, qui paieront soit directement ou par des régimes d'assurance.

- Michael McBane, Coalition canadienne de la santé, 28 janvier 2014

D'après une étude effectuée pour l'association par deux économistes canadiens de renom, spécialistes du domaine de la santé, au début de 2011, les propositions, si elles étaient adoptées, retarderaient l'introduction de nouveaux médicaments génériques au Canada de trois ans et demi en moyenne. Le coût estimé de ce retard pour les acheteurs de médicaments était de 2,8 milliards de dollars par année, d'après le prix des médicaments génériques en 2010.

- Jim Keon, Association canadienne du médicament générique, 3 décembre 2013

Les néo-démocrates sont préoccupés tout particulièrement par les pressions financières qui pèseront sur les gens, les employeurs et les régimes d'assurance-maladie provinciaux par suite de ces changements, car les coûts des médicaments d'ordonnance constituent la portion des coûts du régime de santé public qui progresse le plus rapidement. L'obligation de s'en remettre à des médicaments de marque plus coûteux aura un effet sur le portefeuille de millions de Canadiens, notamment les aînés, qui dépendent de façon disproportionnée des médicaments sur ordonnance, sur les personnes qui paient ces médicaments ou en partagent le coût et sur les employeurs du secteur privé qui financent des régimes d'assurance-maladie complémentaires.

Le gouvernement conservateur a expressément reconnu ces conséquences et promis d'indemniser les provinces et les territoires, mais il refuse malheureusement de communiquer des chiffres à cet égard et de fournir une indemnité aux Canadiens et aux employeurs qui devront payer des coûts plus élevés. Qui plus est, des témoins ont signalé que ce sont les contribuables canadiens qui devront assumer les coûts supplémentaires étant donné que leurs dollars fiscaux sont transférés du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

Règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE)

Depuis longtemps, les néo-démocrates se disent préoccupés par les chapitres qui traitent du RDIE et de leurs effets négatifs possibles sur la capacité des gouvernements de légiférer dans l'intérêt public. Nombreux sont ceux qui partagent ces préoccupations au sein de la communauté internationale, et dans des pays aussi diversifiés que l'Australie, le Brésil, l'Inde et les pays de l'UE, on discute énergiquement de l'intérêt que présentent les dispositions relatives au

RDIE dans les accords commerciaux. La France et l'Allemagne ont indiqué récemment qu'elles n'appuieront pas les dispositions visant le règlement des différends investisseur-État dans un accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis.

Au cours des audiences sur l'AECG, de nombreux témoins ont fait part de leurs vives inquiétudes au sujet des droits accrus des investisseurs à l'égard des contribuables canadiens et des gouvernements démocratiquement élus. Des témoins ont mentionné que le modèle du RDIE exposerait tous les ordres de gouvernement au Canada à des poursuites de la part d'investisseurs du seul fait des mesures législatives adoptées dans l'intérêt public. On s'inquiète entre autres des mesures législatives orientées vers des objectifs en matière de santé, sociaux et environnementaux, et plusieurs témoins ont fait mention de cas réels au Canada et à l'étranger où ce genre de différends a exposé, et continuerait d'exposer, les contribuables Canadiens à l'obligation de verser des milliards de dollars. On a fait observer que cette seule éventualité peut dissuader les gouvernements d'adopter des mesures législatives dans l'intérêt public de crainte de contracter un engagement ou de devoir payer des dépens en cas de poursuites.

Selon Howard Mann (conseiller principal, Droit international, Institut international du développement durable), les dispositions relatives au RDIE donneront lieu « *inévitablement à une hausse du nombre d'arbitrages contre le Canada, tant pour les mesures fédérales que provinciales, et cela aura pour résultat une augmentation des pressions contre la régulation dans des secteurs clés comme l'environnement, la santé, les mesures anti-tabac et ainsi de suite* ».

Par ailleurs, des témoins se sont dits inquiets des lacunes structurelles typiques des conseils d'arbitrage établis en vertu des dispositions concernant le RDIE. À ce propos, ils ont fait mention des conflits d'intérêts entre arbitres, de l'absence d'inamovibilité des arbitres et de l'absence d'un mécanisme d'appel efficace. Ils ont aussi fait part de préoccupations concernant le manque de transparence dans les délibérations des groupes chargés de régler les différends entre investisseurs et États. Enfin, ils ont abordé la question primordiale du transfert du pouvoir judiciaire ultime, des tribunaux nationaux, et de leurs garde-fous et structures connexes, à des tribunaux internationaux qui n'ont pas à rendre compte de leurs décisions.

[...] je dirais que les dispositions relatives à l'État investisseur me troublent, non seulement dans cet accord, mais en général [...] je ne suis pas convaincu que les intérêts nationaux du Canada sont servis par ces dispositions.

- John Curtis, Institut C.D. Howe (à titre personnel), 5 décembre 2013

Nous savons que le Canada a acquis une grande expérience du RDIE grâce aux accords commerciaux existants; il est au fait des coûts et des menaces que ses

dispositions représentent pour la réglementation visant à protéger l'intérêt public. Les néo-démocrates croient que les garde-fous ne devraient pas être affaiblis et que les dispositions de l'AECG relatives au RDIE ne doivent pas miner le droit des gouvernements canadiens démocratiquement élus d'adopter des mesures législatives et réglementaires qui visent à protéger le public.

Achats gouvernementaux et marchés publics

Plusieurs témoins ont dit craindre les répercussions de l'AECG sur la souplesse des structures infrafédérales d'approvisionnement et de prestation de services. Des témoins représentant des municipalités ont fait valoir le rôle important des politiques d'approvisionnement gouvernementales dans les initiatives de développement économique locales. Selon eux, les dispositions de l'AECG risquent de saper les plans de développement local en accordant de nouveaux droits aux entreprises européennes qui participent à des appels d'offres et en limitant leur capacité d'appuyer les fournisseurs de biens et de services locaux. Ils craignent aussi que les politiques de mise en valeur de l'environnement ou d'approvisionnement en aliments locaux ne subissent le contrecoup de ces dispositions. Des témoins ont signalé au Comité que l'AECG alourdirait les fardeaux administratif, juridique et financier des municipalités toutes les fois qu'elles passent des marchés. Ils craignent que l'AECG ne restreigne la capacité des gouvernements de rétablir dans leur giron des services qui ont été privatisés.

Avec l'entrée en vigueur de l'AECG, il deviendra aussi plus difficile de ramener des services dans le giron municipal. Une fois qu'un service aura été privatisé, il devra demeurer accessible aux fournisseurs du secteur privé. Si une municipalité décide de réintégrer un tel service au sein de son administration publique, les entreprises de l'Union européenne pourront lui intenter des poursuites.

- Graham Cox, Syndicat canadien de la fonction publique, 4 mars 2014

« Nous avons demandé aux Canadiens si, à leur avis, les municipalités devraient conserver le droit d'accorder la préférence aux soumissionnaires des entreprises locales ou canadiennes. Jusqu'à 77 % des répondants ont affirmé que les municipalités devraient conserver ce droit. »

- Stuart Trew, Conseil des Canadiens, 28 janvier 2014

On a indiqué qu'une cinquantaine d'organismes gouvernementaux des paliers municipal, rural et local ont adopté des motions pour exprimer leur opposition à ces effets et pour demander qu'il leur soit possible de se soustraire à l'application des dispositions de l'AECG qui les touchent.

Les néo-démocrates estiment que les seuils établis dans les chapitres de l'AECG portant sur les marchés publics ne devraient pas diminuer considérablement la marge de manœuvre que prévoient les politiques d'acquisition des

administrations infraprovinciales pour réaliser des objectifs de développement économique local. Nous croyons que les gouvernements au Canada devraient avoir la liberté de ramener dans la sphère publique des services qui ont été privatisés s'ils jugent que cela est nécessaire pour réaliser les objectifs publics. Enfin, des domaines de nature délicate, dont les services sociaux, les programmes d'intérêt public, les services municipaux d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, les services publics, la santé, la culture et l'éducation, doivent être protégés adéquatement au moyen de réserves permanentes à tous les niveaux de gouvernement.

Secteur laitier

Les néo-démocrates sont résolus à maintenir le système de gestion de l'offre du Canada et ses trois piliers. C'est grâce à ce système que les secteurs soumis à la gestion de l'offre, dont le secteur laitier, ont pu prospérer et que des milliers d'emplois de qualité, d'exploitations agricoles et de collectivités rurales au Canada ont pu se maintenir. Ce système sert bien la population canadienne : il lui donne accès à des produits alimentaires locaux sains, à des prix compétitifs.

Les néo-démocrates appuient sans réserve le système de gestion de l'offre et croient qu'il faut le défendre avec fermeté dans toutes négociations commerciales. Il est décevant de constater que le gouvernement conservateur met en péril l'intégrité de ce système à la table de négociation de l'AECG.

Comme l'ont expliqué des témoins représentant le secteur laitier, l'AECG occasionnera de sérieuses difficultés pour l'industrie en raison de l'augmentation des contingents tarifaires appliqués aux importations de fromages européens.

Yves Leduc (directeur, commerce international, Producteurs laitiers du Canada) estimait que le nouvel accès de 17 700 tonnes de fromages provenant de l'UE coûtera aux agriculteurs canadiens quelque 150 millions de dollars annuellement et entraînera des pertes cumulatives de 300 millions de dollars dans l'ensemble de l'industrie. La plupart des témoins du secteur laitier ont rejeté l'affirmation selon laquelle l'accès accru de l'UE est synonyme de profits importants pour les producteurs canadiens; ils ne considèrent pas non plus que l'augmentation de la consommation nationale de fromage compense les pertes de parts de marché au profit des producteurs de l'UE. M. Leduc a fait observer que les producteurs laitiers du Canada ont investi leur propre argent pour développer le marché canadien et qu'il est injuste de la part du gouvernement conservateur de céder une part du marché aux producteurs de l'UE.

Nous perdons la croissance à venir dans laquelle nous avons lourdement investi au cours des 15, 20 ou 30 dernières années. Cette croissance ne s'est pas produite comme ça; c'est le résultat de l'investissement que les agriculteurs ont consacré à la croissance de ce marché. C'est ce que nous perdons. Nous estimons, selon que la mise en œuvre de l'accord s'étalera

sur cinq ou sept ans, que le manque à gagner des producteurs se chiffrera entre 600 et 750 millions de dollars.

- Yves Leduc, Producteurs laitiers du Canada, 21 novembre 2013

Les néo-démocrates sont préoccupés par les témoignages selon lesquels il n'est pas tenu compte dans l'AECG des subventions agricoles élevées qu'accorde l'Union européenne et qui créent des conditions de concurrence inégales pour le secteur canadien des produits laitiers et des fromages. On a signalé que les producteurs de fromages européens paient un prix inférieur pour leur lait et que les agriculteurs européens bénéficient de subventions de l'État pouvant représenter jusqu'à 40 ou 50 % de leur revenu. Des témoins ont dit craindre que l'AECG ne soit qu'un prélude et qu'il ouvre la voie à l'expansion plus poussée des importations étrangères de produits soumis à la gestion de l'offre dans le marché canadien au moyen d'autres pactes commerciaux (c.-à-d. le Partenariat transpacifique).

Les néo-démocrates estiment que, si l'AECG est signé et qu'il prévoit l'augmentation des continents tarifaires d'importation de fromages, il doit être mis en œuvre sur la plus longue période possible de manière à laisser au secteur laitier canadien suffisamment de temps pour s'adapter aux changements. Des mesures d'indemnisation et d'adaptation justes, raisonnables et transparentes doivent être prévues pour les producteurs touchés par l'Accord.

Infrastructure

Tout accord commercial ne peut être profitable que si les importateurs et les exportateurs tirent parti des nouvelles possibilités d'accès aux marchés. Pour cette raison, les néo-démocrates sont préoccupés par les témoignages de nombreux représentants de l'industrie au sujet de l'infrastructure des transports qui laisse à désirer au Canada. Des dirigeants d'entreprise ont indiqué à maintes reprises au Comité que l'infrastructure de transport vieillissante ralentissait l'expédition de leurs produits vers les marchés, comme en témoignent amèrement les retards occasionnés dans le service ferroviaire dans les Prairies au cours de l'hiver 2014. Les néo-démocrates croient que le gouvernement canadien doit investir davantage dans l'infrastructure des transports, ferroviaire et maritime, afin d'aider les importateurs et les exportateurs canadiens à tirer parti des nouvelles possibilités d'accès aux marchés qu'offre l'AECG.

Recommandations du NPD

1. Que le gouvernement du Canada permette aux parlementaires de prendre connaissance de la version la plus récente du texte de l'AECG entre le Canada et l'Union européenne, et qu'il convienne de publier l'accord finalisé, si cet accord voit le jour, afin de recevoir des commentaires du public, *avant* que le Canada ne soit tenu par cet accord.

- 2. Que le gouvernement du Canada divulgue sans tarder les estimations concernant l'augmentation possible des coûts des médicaments d'ordonnance pour les provinces et les territoires, les Canadiens et les employeurs, par suite des changements qu'il est proposé dans l'AECG aux lois sur les brevets, de même que les mesures détaillées de l'indemnité qui pourrait être versée aux provinces, aux territoires, ainsi qu'aux individus et employeurs du Canada.**
- 3. Que le gouvernement du Canada mette en œuvre des stratégies afin d'encourager l'investissement dans la recherche et le développement pour les compagnies pharmaceutiques au Canada.**
- 4. Que le gouvernement du Canada s'assure que l'AECG contienne des dispositions contraignantes qui confèrent clairement aux administrations publiques le droit continu d'adopter des mesures législatives ou réglementaires dans l'intérêt public.**
- 5. Que le gouvernement du Canada mène des consultations publiques en vue d'examiner les répercussions des dispositions qui ont trait au RDIE et l'incidence de leur inclusion dans les accords commerciaux, notamment l'AECG.**
- 6. Que le gouvernement du Canada s'assure que le plus large éventail possible de domaines d'intérêt public, dont la santé, les services sociaux, les programmes d'intérêt public, les services publics (par exemple, les services municipaux d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées), l'éducation, l'environnement et la culture soit explicitement protégé au moyen de réserves.**
- 7. Que le gouvernement du Canada s'assure que toutes dispositions ou tous seuils concernant les approvisionnements locaux soient suffisamment larges pour permettre de régler les questions qui touchent le développement économique local, de même que les questions sociales et environnementales.**
- 8. Que le gouvernement cherche à obtenir l'exclusion claire et exhaustive des services publics, incluant la protection de la marge de manœuvre des futures politiques à tous les niveaux de gouvernement, afin d'élargir les services publics ou de ramener dans la sphère publique des services qui ont été privatisés.**
- 9. Que le gouvernement veille à protéger l'intégrité du système de gestion de l'offre du Canada dans l'AECG.**
- 10. Que le gouvernement du Canada s'assure qu'une période transitoire suffisante soit établie pour les fromages de l'UE bénéficiant de l'accès**

élargi; que des mesures suffisantes d'indemnisation et d'adaptation, transparentes et acceptables pour les producteurs laitiers du Canada soient accordées.

11. Que le gouvernement du Canada divulgue rapidement toutes les estimations de coûts découlant de l'élimination proposée, dans l'AECG, des exigences d'achat minimum dans le cas des poissons et des fruits de mer, ainsi que les détails des dédommagements que recevront les provinces ou les territoires canadiens touchés.

12. Que le gouvernement du Canada élabore des stratégies et des programmes pour aider les communautés de pêcheurs canadiens à s'adapter aux répercussions de l'AECG et à utiliser à leur profit ses dispositions.

13. Que le gouvernement du Canada s'assure que l'AECG offre un accès suffisant aux marchés de l'UE aux industries canadiennes du porc et du boeuf pour que les transitions sectorielles nécessaires au pays soient rentables.

14. Que le gouvernement du Canada investisse dans l'infrastructure des transports de manière à garantir le traitement adéquat des importations et des exportations accrues.

15. Que le gouvernement du Canada veille à ce que la protection et la promotion des normes en matière d'environnement, de travail et de droits de la personne constituent des éléments fondamentaux de l'AECG; qu'il s'assure que les normes de base correspondent aux normes les plus élevées qui sont actuellement appliquées; qu'il veille à la création de mécanismes de surveillance et d'exécution pour assurer la conformité aux normes.

16. Que le gouvernement du Canada encourage la production de biens et de services durables ayant une valeur ajoutée, et qu'il en fasse une priorité absolue dans les négociations commerciales, y compris les négociations concernant l'AECG.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE ÉMIS PAR LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA
ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET
L'UNION EUROPÉENNE

INTRODUCTION

Le Parti Libéral du Canada soutient le libre-échange, croyant que si les ententes sont mises sur pied équitablement, c'est de cette façon que les marchés s'ouvrent pour les biens et services canadiens, que les entreprises prennent de l'importance, que des emplois se créent et qu'une plus grande variété et des prix plus bas sont offerts aux consommateurs canadiens. Nous sommes également favorables à *l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne*, ou AECG, car lorsque cette entente sera mise sur pied équitablement, elle aura pour effet de supprimer les barrières au commerce, elle permettra d'accroître le libre-échange des biens et services entre le Canada et l'Union européenne et elle permettra d'offrir plus de possibilités pour la classe moyenne.

Un grand nombre de témoignages ont été reçus par le Comité se rapportant à l'AECG. Il est important de noter que malgré le fait que plusieurs témoins parlaient du potentiel de l'Accord, un grand nombre de témoins ont indiqué que leur appui à l'AECG était conditionnel à ce moment-ci. N'ayant pas tous les détails, il est difficile pour les Canadiens de donner un appui concret car ils n'ont pu prendre connaissance du texte final mais seulement d'un sommaire technique. Selon ce qui a été entendu par le Comité durant les rencontres, les discussions techniques sont toujours en cours sur un grand nombre de sujets et nous n'avons aucune information quant à l'échéancier et les résultats finaux.

CONSULTATIONS

Les témoins qui se sont présentés devant le Comité étaient divisés sur leurs opinions quant aux consultations entreprises par le gouvernement fédéral sur l'AECG. Bien qu'un certain nombre d'organismes étaient reconnaissants et affirmaient que les consultations avaient été approfondies et continues sur le sujet, malheureusement, cela ne semblait pas être le cas pour un nombre significatif d'intervenants. Certains d'entre eux ont mentionné au Comité que les consultations gouvernementales sur les sujets n'étaient que superficielles ou même inexistantes.

Dans le cas d'un accord commercial qui a des impacts étendus et significatifs sur un grand nombre de Canadiens et d'entreprises canadiennes, les consultations se doivent d'être beaucoup plus approfondies, transparentes et ouvertes que cela a été le cas pour les négociations sur l'AECG. Comme il y a plusieurs accords de libre-échange qui seront poursuivis, nous ne pouvons qu'espérer que le gouvernement apprendra de cette expérience.

SPÉCULATION ET ÉVALUATION DES IMPACTS

Un autre sujet qui préoccupe notre Parti est lié au fait que tout semble spéculatif autour de cette entente. Il n'y a pas de doute que c'est partiellement dû au fait que le texte final n'est toujours pas accessible. Sans ce texte, tout ce que les témoins et intervenants pouvaient faire était de spéculer sur les gains, les pertes et/ou les autres impacts possibles de l'AECG sur eux-mêmes ou dans leur secteur d'activité.

Le Comité a entendu un grand nombre de témoignages sur l'AECG mais très peu de détails sur le texte final. Ainsi, il est très difficile de prendre des décisions ou de faire des investissements. Par conséquent, une fois l'Accord mis en œuvre, il se peut qu'il soit trop tard pour que les entreprises profitent pleinement de l'AECG.

Tandis que certains témoins se sont montrés positifs quant aux impacts qu'aurait l'AECG, il est important de mentionner que cette vision n'était pas unanime. Un certain nombre de témoins ont démontré leurs préoccupations quant aux impacts qu'aurait l'entente sur leur secteur d'activité et ont également mentionné qu'ils ne savent toujours pas de quelle façon le Gouvernement fédéral tentera de les appuyer dans le cas où les impacts seraient néfastes.

RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Le Parti Libéral du Canada croit que ces quelques recommandations, en plus de celles incluses dans le rapport, devraient être considérées par le gouvernement, car selon nous, leur réalisation améliorera la qualité de vie des Canadiens et des entreprises canadiennes et assurera que le libre-échange avec l'UE soit juste et équitable.

De plus, il est important de noter les recommandations et les préoccupations qui ont été émises précédemment par le Parti Libéral du Canada. Premièrement, les recommandations clés du Parti Libéral du Canada dans le rapport du comité en 2012 n'ont pas été considérées dans ce rapport. Deuxièmement, en date de ce rapport, il n'y a toujours pas de texte final de l'AECG, seulement un bref sommaire technique, ce qui limite les analyses et les débats sur le sujet. Le fait que, selon les fonctionnaires, le document final ne pourrait être prêt que dans quelques mois est préoccupant. Ce rapport n'est donc qu'un exercice spéculatif en raison de l'absence du texte final.

Recommandations par Le Parti Libéral du Canada :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada s'assure que le texte final de l'AECG comprenne plus de détails sur les barrières non tarifaires et les mécanismes de résolution pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'éléments qui continueraient de faire obstacle au commerce entre les deux marchés même lorsque l'entente entrera en vigueur. Le texte devrait minimalement énoncer les mesures d'étiquetage, de traçabilité et d'organismes génétiquement modifiés.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada développe un plan d'action permettant d'appuyer les entreprises canadiennes avant l'entrée en vigueur de l'AECG.

Le plan prévoirait les éléments suivants :

- **Augmenter le nombre de délégués commerciaux dans les états membres de l'Union Européen ;**
- **Une meilleure utilisation de Exportations et Développement Canada**
- **De meilleures façons de faire la promotion des marques canadiennes**

Le gouvernement devrait aussi apporter une plus grande attention au soutien des petites et moyennes entreprises (PME), qui devraient être équipées de mesures les aidant à tirer pleinement avantage de l'AECG.

Ce plan d'action pour aider les petites et moyennes entreprises devra être mis en place avant l'entrée en force de l'AECG.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada s'assure que les règles d'origine de l'AECG reflètent l'intégration du marché nord-américain et l'importance des chaînes d'approvisionnement à l'échelle continentale. Particulièrement, le gouvernement du Canada devrait insister sur l'inclusion de règles d'origine flexibles qui tiennent compte de l'intégration nord-américaine du secteur de l'automobile.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada développe une stratégie pour aider le secteur laitier et fromager et les communautés de pêcheurs du Canada à bénéficier de l'AECG.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada s'assure que les seuils établis dans l'AECG applicables à l'acquisition de biens et services dans le cadre de marchés publics permettent aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux de maximiser les retombées économiques à l'échelle locale et d'assurer l'appui aux entreprises locales.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada clarifie les modifications possibles au régime de commerce côtier et qu'il indique si les navires européens pourront naviguer en eaux canadiennes et, le cas échéant, qu'ils définissent les voies navigables auxquelles ils auront accès avant la ratification de l'AECG.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada publie une étude évaluant les avantages et les inconvénients d'inclure un mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et l'État dans l'AECG et ce, avant que celui-ci entre en vigueur.

Si un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne devait inclure un mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et l'État, que le gouvernement du Canada s'assure que le mécanisme soit transparent, qu'il contienne des dispositions contraignantes visant à éviter les conflits d'intérêts des arbitres et qu'il soit élaboré de façon à ne pas limiter la capacité des gouvernements à agir dans l'intérêt du public. De plus, il devra y avoir différents types d'échéanciers pour le règlement de différends afin de répondre aux besoins des différents secteurs.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada entreprenne et publie une étude, avant l'entrée en vigueur de l'AECG, évaluant l'impact qu'aurait un renforcement de la protection de la propriété intellectuelle des produits pharmaceutiques brevetés au Canada sur les systèmes de santé des provinces et des territoires canadiens et sur la population canadienne. Cette étude devrait porter sur les aspects financiers et non financiers de l'accès aux médicaments sur ordonnance de même que sur les effets sur les investissements en recherche et en innovation.